RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DU
MÉCANISME INCITATIF DE GAZIFÈRE INC.,
DEMANDE POUR LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES
POUR LA PÉRIODE DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2009,
DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
ET DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC.
À COMPTER DU 1er JANVIER 2011

DOSSIER : R-3724-2010 - PHASE 1

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente
M. RICHARD CARRIER
Me LISE DUQUETTE

AUDIENCE DU 17 JUIN 2010

VOLUME 3

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me LOUIS LEGAULT
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me LOUISE TREMBLAY
procureure de Gazifère inc.;

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureure de l'Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me GUY SARAULT
procureur de Association des consommateurs industriels du gaz (ACIG);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (SÉ/AQLPA);

Me STEVE CADRIN
procureur de Union des municipalités du Québec (UMQ).

TABLE DES MATIERES

PAGE

LISTE DES ENGAGEMENTS 5
LISTE DES PIÈCES 6
PRÉLIMINAIRES 7

PREUVE DE GAZIFÈRE (panel 3)

Mr. LARRY EDWIN KENNEDY
Mme LISE MAUVIEL
INTERROGÉS PAR Me LOUISE TREMBLAY 9
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER . . 11
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN . . 27
INTERROGÉS PAR Me LOUIS LEGAULT 42

PREUVE DE L'ACEF DE L'OUTAOUAIS SUR LE TAUX D'AMORTISSEMENT

SALAH BEN REJEB
MOUNIR GOUJA
INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER 64
INTERROGÉS PAR Me LISE DUQUETTE 74
INTERROGÉS PAR LA PRÉSIDENTE 75

PREUVE DU GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE

NICOLE MOREAU
INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET 78
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me LOUISE TREMBLAY . . . 93
INTERROGÉE PAR Me LISE DUQUETTE 95

PREUVE DE STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

JACQUES FONTAINE
INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 98
INTERROGÉ PAR Me LISE DUQUETTE 109
INTERROGÉ PAR M. RICHARD CARRIER 114

DISCUSSION 116

PREUVE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

LOUIS-RENAULT ROZÉFORT
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN 119
INTERROGÉ PAR Me LOUIS LEGAULT 138
INTERROGÉ PAR Me LISE DUQUETTE 142
INTERROGÉ PAR M. RICHARD CARRIER 147
INTERROGÉ PAR LA PRÉSIDENTE 150

CONTRE-PREUVE DE GAZIFÈRE

LARRY EDWIN KENNEDY
INTERROGÉ PAR Me LOUISE TREMBLAY 153
INTERROGÉ PAR Me LISE DUQUETTE 158

_____

LISTE DES ENGAGEMENTS

E-9 (GI) : Des 38 M$ attribués au compte 473.00, indiquer le pourcentage d'équipement fait de cuivre, le pourcentage d'équipement fait d'acier et le pourcentage d'équipement fait de plastique et indiquer le pourcentage de retrait pour chacun (demandé par l'ACEFO) 24

E-10 (GI) : Spécifier le type de plastique utilisé pour les équipements (demandé par ACEFO) 26

E-11 (GI) : Informer de la date approximative où on a cessé d'utiliser le cuivre (demandé par la Régie) 48

_____

LISTE DES PIÈCES

PAGE

A-27 : (Régie) Extrait de la décision D-2001-055 56

C-1.17 Présentation écrite de l'ACEF de l'Outaouais sur le taux d'amortissement 63

C-1.18 Tableau intitulé « Account 473 Original Cost » 63

C-4.10 Document intitulé « Conclusions et recommandations du GRAME » pour la Phase 1 en date du 15 juin 2010 93

PAGE

B-17 : Réponse à l'engagement numéro 6 . . . 162

B-18 : Réponse à l'engagement numéro 8 . . . 162

B-19 : Mise à jour du tableau 4 162

_____

L'AN DEUX MILLE DIX, ce dix-septième (17e) jour du mois de juin :

PRÉLIMINAIRES

LA GREFFIÈRE :

Protocole d'ouverture. Audience du dix-sept (17) juin deux mille dix (2010), dossier R-3724-2010, Phase 1. Poursuite de l'audience.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Madame la Greffière. Bonjour à vous tous. On va donc aujourd'hui poursuivre la preuve dans le cadre de la demande, de la Phase 1 du dossier de Gazifère. On devrait être en mesure de terminer presque l'ensemble de la preuve des participants aujourd'hui. On va débuter par la preuve en chef de Gazifère sur les taux d'amortissement.

Peut-être avant de débuter, il y a une demande de reconnaissance du statut d'expert qui a été déposé par Gazifère concernant monsieur Kennedy. Est-ce qu'il y a des intervenants qui ont des commentaires à formuler à l'égard de cette demande? La Régie n'a pas de questions non plus pour monsieur Kennedy.

Alors, on va procéder immédiatement à sa reconnaissance. Donc, la Régie reconnaît monsieur Larry E. Kennedy à titre de témoin expert en matière d'amortissement des actifs de compagnie d'utilité publique. Maître Tremblay, la parole est à vous.

_____

PREUVE DE GAZIFÈRE (panel 3)

Me LOUISE TREMBLAY :
Bonjour. Merci beaucoup, Madame la Présidente. Bonjour, Madame et Monsieur les Régisseurs. Alors, écoutez, nous commençons donc avec monsieur Kennedy ce matin. Good morning, Mister Kennedy.

_____

L'AN DEUX MILLE DIX (2010), le dix-septième (17e) jour de juin, ONT COMPARU :

Mr. LARRY EDWIN KENNEDY, director of Canadian Services of Gannett Fleming inc., valuation and rate division, business address 200, Rivercrest Drive S.E., suite 277, Calgary (Alberta);

WHO, after having made a solemn affirmation, doth depose and saith as follows:

Mme LISE MAUVIEL, laquelle témoigne sous la même affirmation solennelle, dépose et dit :

INTERROGÉS PAR Me LOUISE TREMBLAY :

Q. [1] Mr. Kennedy, can you describe the mandate that was given to you by Gazifère in the context of the present file?

Mr. LARRY EDWIN KENNEDY :

A. I was engaged by Gazifère to complete a service life study and to develop appropriate depreciation rates as of end of fiscal year two thousand and eight (2008).

Q. [2] I refer you to the Depreciation Study related to the gas distribution and general plant assets of Gazifère, that was prefiled under Tab GI-3, Document 1. Did you prepare this study or was it prepared under your control or supervision?

A. It was.

Q. [3] Do you wish to make any corrections or modifications to this study?

A. I have none.

Q. [4] Do you agree that the said study shall constitute your written evidence in the present file?

A. Yes.

Q. [5] Can you please summarize the methods used to conduct your study, as well as your conclusions?

A. Thank you. In the Depreciation Study, under the section Part I. Introduction, Page I-2, there is a section called, "BASIS OF THE STUDY - Depreciation". The methods employed in my analysis are summarized there. In essence, or in summary, I employed the average service life procedure, applied on a remaining life basis to the plant in service as at December thirty-first (31st), two thousand and eight (2008).

The recommendations of my analysis are summarized at Page III-4, Section III-4, in which there is a summary table outlining the appropriate depreciation rates, accrual rates, and composite remaining life for each account.

Q. [6] Thank you, Mr. Kennedy. Madame Mauviel, je vous réfère aux pièces GI-3, documents 2, 2.1 et 2.2, qui portent sur les taux d'amortissement qui sont actuellement utilisés par Gazifère versus les taux proposés suite à l'étude effectuée par monsieur Kennedy. Est-ce que ces pièces ont été préparées par vous ou sous votre supervision?

Mme LISE MAUVIEL :

R. Oui.

Q. [7] Avez-vous des changements à apporter à ces pièces?

R. Aucun changement.

Q. [8] Les adoptez-vous comme étant votre preuve écrite pour les fins du présent dossier?

R. Oui, je les adopte.

Q. [9] Avez-vous des commentaires à ajouter à cette preuve écrite?

R. Aucun commentaire.

Me LOUISE TREMBLAY :

Merci. Ceci complète la présentation de Gazifère sur la question de l'amortissement.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Maître Tremblay. Alors nous allons débuter le contre-interrogatoire, est-ce que l'ACEF de l'Outaouais est prête à se présenter, Maître Lussier?

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER :

Bonjour, Madame la Présidente. Madame et Monsieur les régisseurs, bonjour. Stéphanie Lussier, pour l'ACEF de l'Outaouais. Bonjour. Mes questions seront en français et vont porter principalement sur le compte 473.

Q. [10] Je vais vous référer d'abord à la pièce GI-3, document 2. Alors au sujet du compte 473, qui

concerne les branchements d'immeubles, nous constatons que l'impact du changement lié aux taux d'amortissement est de huit cent vingt et un mille deux cents dollars (821 200 $), est-ce que c'est exact?

Mme LISE MAUVIEL :

R. C'est exact.

Q. [11] Tel que constaté au dossier, Gazifère confirme qu'elle n'entrevoit pas de plan de redressement spécifique pour son réseau en lien avec ce compte, est-ce que c'est exact?

Mr. LARRY EDWIN KENNEDY :

A. In my discussions with Gazifère during the preparation of my evidence, there was no indications provided to me of any different plans, or procedures, or programs in the future than there has been in the recent past for that company. Just to clarify, the anticipated type and pace of retirements was indicated that should be similar in the future as was in the past.

Q. [12] Alors merci de m'avoir indiqué ce que Gazifère vous a indiqué lorsque vous avez eu une conversation avec elle. Maintenant, auprès de Gazifère, j'aimerais confirmer que la compagnie n'entrevoit pas, justement, de plan de redressement

spécifique relativement à ce compte, c'est bien exact?

Mme LISE MAUVIEL :

R. Pour clarifier, je veux juste m'assurer que je comprends bien, le plan de redressement, vous voulez dire comme des programmes de retrait, par exemple, de certains actifs ou...

Q. [13] Oui, par exemple, je fais référence, entre autres, là, à la pièce GI-7, document 1, à la réponse 15, au paragraphe 2, ou encore...

R. Quelle pièce encore, excusez? Je veux juste faire certain je réponds bien à la question.

Q. [14] Oui. Prenez la pièce GI-5, Document 1, la réponse 8.2. Donc GI-5, Document 1, la réponse 8.2. Et on spécifie ici :

> Gazifère has no specific programs that would result in retirement of distribution services at ages that would be different from the historic retirement history.

Donc, il n'y a pas de plan à ce niveau-là pour le futur?

Mme LISE MAUVIEL :

R. C'est exact.

Q. [15] Et donc, si je comprends bien, Monsieur

l'Expert, vous avez discuté avec la compagnie. Et vous avez déterminé suite à des discussions, à ces discussions qu'il n'y avait pas lieu d'apporter de modification à la durée de vie utile des équipements par rapport à ce qui était fait historiquement. C'est exact?

Mr. LARRY EDWIN KENNEDY :

A. It was my determination that the historic retirement patterns would be representative of the future retirement patterns.

[16] Je vous réfère maintenant à la pièce GI-7, Document 1.1, qui est l'étude « Depreciation Study » qui a été déposé dans ce dossier en réponse à une question de l'ACEF de l'Outaouais. Et je vous amène... Bon. Malheureusement, ce document-là, il n'est pas numéroté, les pages ne sont pas numérotées, mais je vous amène à ce qui correspond à la page 16 PDF, le titre, c'est « Recommendations Account 473 ». Alors, c'est une étude qui reflète un peu le portrait de la situation telle qu'elle se présentait à l'époque, notamment en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998). Et on peut lire au deuxième paragraphe de cette page intitulée « Recommendations Account 473 » :

Most of the copper services are

retired because of leaks due to corrosion which makes them irreparable and steel services are being retired because of damage to its coating and corrosion.

Maintenant, est-ce que vous êtes en mesure de confirmer que la majorité des équipements en cuivre et en acier dont il est question ont déjà été retirés?

Mme LISE MAUVIEL :

R. Une bonne partie des services en cuivre ont été retirés, qui faisaient l'objet d'être un peu plus problématique. Mais il nous reste encore un certain nombre de services en cuivre en service.

Q. [17] Et en quel matériau sont les nouveaux équipements qui sont installés?

R. Lorsqu'on fait le remplacement de nos services en cuivre, on met des services en plastique.

Q. [18] Est-ce que vous avez des raisons de croire que ces nouveaux matériaux auraient des problèmes de corrosion?

R. Non, mais si je peux préciser. Pendant la période des dernières années, on a remplacé neuf cent vingt-cinq (925) services en cuivre. Puis je ne veux pas avancer des nombres trop, trop précis,

mais je sais qu'il nous en reste autour de mille (1000), si je ne me trompe pas, huit cents (800), huit cent cinquante (850) à mille (1000).

Q. [19] Et par rapport aux nouveaux matériaux qui ont été installés justement, est-ce que vous ne croyez pas que ces matériaux ont une durée de vie plus longue que ce qui était installé auparavant, à savoir le cuivre et l'acier qui nous donnaient des problèmes de corrosion?

Mr. LARRY EDWIN KENNEDY :

A. I'm not sure the new materials have been in service for a period long enough to make such an assumption. We are seeing indications of first and second generation plastic pipes within the gas industry that are experiencing failures as well. In other words, I'm not certain we can make the statement that the plastics will be free of any retirement programs in the future.

Q. [20] Et pourquoi agir comme si le futur allait être conforme à l'historique?

A. The past, or the previous history, has shown that, even though at the time of installation the most current and appropriate installation and technologies were used, that many decades later, there can be failures of virtually all material

types. We don't know.

Q. [21] Je vous amène maintenant à la pièce GI-2, document 1, qui est le rapport d'expertise, aux pages IV-3 et IV-4. J'aimerais que vous confirmiez ou que vous infirmiez, en expliquant le cas échéant, ce qui suit : lorsqu'on regarde le tableau « ACCOUNT 473.00 - SERVICES - ORIGINAL LIFE TABLE », que l'on retrouve aux pages IV-3 et IV-4 de la pièce GI-3, document 1, à la colonne « RETIREMENTS DURING AGE INTERVAL », si on fait l'addition de tous les retraits, la somme est de un million quatre cent quatre-vingt-deux mille trois cent soixante-cinq (1 482 365), est-ce que cela correspond bien à l'ensemble des retraits qui ont été faits sur ce compte, ce qui représente trois à quatre pour cent (3 - 4 %) des retraits totaux?

A. Can I get you to repeat the total?

Q. [22] Un million quatre cent mille huit cent quatre-vingt... je recommence, un million quatre cent mille huit cent quatre-vingt-deux trois cent soixante-cinq... un million quatre cent quatre-vingt-deux mille trois cent soixante-cinq (1 482 365).

A. Third time lucky!

Q. [23] Thank you.

A. I would take that total subject to check. I will also confirm that that total of one million four eighty-two three sixty-five (1,482,365), I think, is the amount of retirements experienced in that account over the period of nineteen sixty-one (1961) through two thousand and eight (2008).

Q. [24] Dans le dossier, Gazifère nous rappelle que son réseau de distribution est plus récent et plus moderne que la majorité des réseaux gaziers en Amérique du Nord; et si vous voulez la référence, Gazifère mentionne exactement ceci à la pièce GI-9, document 1, page 14, réponse 11 c), en réponse à une question de S.É./AQLPA.

En examinant le tableau que l'on retrouve à la pièce GI-5, document 1, à la réponse 8.3, on constate de grandes disparités entre les diverses entreprises en ce qui a trait à la durée de vie. À la colonne « Approved Average Service Life », par exemple, il y a deux compagnies qui utilisent une durée de vie de cinquante-cinq (55) ans alors que Gazifère propose trente-neuf (39); pourquoi?

A. The selection of an appropriate average service life needs to consider many things. The use of a straight comparison must only be done when one understands the capitalization policies and

retirement policies of those to which we are comparing. The life estimate for each of the utilities listed in the response 8.3, each and every one has been straightly or directly impacted by the policies of those companies.

Not every company has the same level of capitalization, not every company has the same retirement practices. Because of differing policies, we can often see very wide spreads for the same type of plant amongst various utilities. Additionally, the differing regulatory jurisdictions can have an impact upon the average service life of the estimates of the various companies.

As such, it is my experience, and I have done studies in virtually every province and territory in this country, that you will find very wide bands when comparing average service lives.

Q. [25] Et, bien sûr, évidemment, au niveau du « Approved Depreciation Rate », on voit que Gazifère propose six point cinquante-sept pour cent (6,57 %), ce qui est plus élevé que les autres taux retrouvés pour les autres compagnies, est-ce qu'il y a une autre explication, au-delà du fait que c'est le résultat de l'application de la méthode?

A. Somehow, I didn't get the translation in that.

Q. [26] Je constate, en regardant la colonne « Approved Depreciation Rate », que Gazifère propose un taux de six virgule cinquante-sept pour cent (6,57 %), ce qui est nettement plus élevé que les taux proposés par les autres compagnies. Pourquoi, y a-t-il d'autres explications que le fait que cela est le résultat de l'application de la méthode?

A. In part, it is due to the application of the method. The more precise cause is that the indications even as early as the last study prepared in two thousand (2000) had indications of shortening the average service life. I think in that study, there was an indication that, for this account, the statistical life of the account ought to be something like twenty-five to thirty (25 - 30) years.

So at that time, we were seeing an indication of a shortening life. We did not move, or the account was not changed at that time, so we have now had another decade of depreciation being accrued at a rate that was much too low for that account. So what we have done is made a change in the life estimate, but now we must correct the

under-depreciation that has occurred in the period of nineteen ninety-nine (1999) through two thousand and eight (2008).

In other words, that account has fallen behind at a very fast rate because the rate has been too low for that account over a number of years. And then, when we combine that with the new indications of a shorter life, it compounds the impact of the rate. That type of change is not consistently seen amongst the other utilities. The depreciation rate is a function of the current accumulated depreciation position in the account, in addition to the life estimate.

So, in other words, we test the adequacy of the accumulated depreciation and must true-up that accumulated depreciation over the composite remaining life of the account. So if it is under-accrued, and in this case it is under-accrued by about eight point one million dollars ($8.1M), we must correct that, and that has a rate-increasing influence.

Q. [27] Un moment, s'il vous plaît... Je vous réfère maintenant à la pièce GI-3, document 1, toujours le rapport d'expertise, à la page IV-2, où on a la courbe de survie pour le compte 473.00. Les

derniers X que l'on retrouve au bas du tableau signifient bien qu'à, disons, quarante-neuf (49) ans, il reste à cet équipement moins de dix pour cent (10 %) de vie utile, c'est exact?

A. That would indicate that over the period that we studied, in other words, of all the additions and retirements from, of all time of this company, that once plant reaches age forty-nine (49), historically, only nine percent (9%) of that investment has survived. I think I answered the question as yes, but I wanted just to be correct.

Q. [28] Et on constate également lorsqu'on regarde les X au haut du tableau qu'une grande partie des installations est relativement jeune, c'est exact?

A. This table would not indicate the average age of current facilities, it indicates the pace of retirement of the dollars of investment over time. The age of investment currently for that account would be better reflected at Page VI-3, in other words VI-3, and VI-2.

Those pages summarize the plant in service by vintage or installation year. That would provide a better indication of the age of plant currently in service.

Q. [29] Du total des trente-huit millions (38 M$) qui

correspondent au compte en question, quel est le pourcentage des installations qui sont en cuivre, quel est le pourcentage des installations qui sont en acier et quel est le pourcentage des installations qui sont en plastique?

A. I do not have those percentages.

Q. [30] Est-ce que vous pouvez fournir la réponse sous forme d'engagement, s'il vous plaît? Je vous demanderais de fournir la réponse sous forme d'engagement, s'il vous plaît.

A. Can I get you just to summarize again the undertaking?

Me STÉPHANIE LUSSIER :

Sure. Des trente-huit millions (38 M$) attribués au compte 473.00, quel pourcentage d'équipement est fait en cuivre, quel pourcentage d'équipement est fait en acier et quel pourcentage d'équipement est fait en plastique. Ma questions suivante... il s'agit de l'engagement numéro 9.

E-9 (GI) : Des 38 M$ attribués au compte 473.00, indiquer le pourcentage d'équipement fait de cuivre, le pourcentage d'équipement fait d'acier et le pourcentage d'équipement fait de

plastique et indiquer le pourcentage de retrait pour chacun (demandé par l'ACEFO)

Q. [31] Oui, Monsieur.

A. Just in consultation, we're not sure that information would be available. We will have to confirm, first see if that information is available, and then secondly, if it is available, to summarize the information.

Q. [32] Yes, it would be kind of reassuring to know that Gazifère has a good portrait of the equipment that is actually installed, indeed.

Mme LISE MAUVIEL :

R. Pour juste faire une petite précision, le pourcentage en unités, je ne pense pas avoir de problème; pourcentage en dollars, par contre, ça, c'est peut-être plus problématique.

Q. [33] La question suivante, et peut-être allons-nous l'intégrer à ce même engagement 9 si la réponse n'est pas disponible maintenant, était : quels pourcentages de chacun de ces éléments-là, le cuivre, l'acier et le plastique, ont fait l'objet de retraits, toujours en ce qui a trait au compte 473.00?

Mr. LARRY EDWIN KENNEDY :

A. The issue may be -- and we need to confirm -- the tracking of the retirements may have gone back as far as nineteen sixty-one (1961) and sixty-two (1962), whether or not the company maintained the material type in the retirement orders, I would know off the top of my head of no company that would have tracked their retirement data at that level.

9 h 30

Me STÉPHANIE LUSSIER :

Alors, si l'information est disponible. Si Gazifère a cette information par rapport à son entreprise, à savoir quel est le pourcentage de retrait pour chacun des équipements fait en cuivre, en acier et en plastique. Je vais vous demander également de nous le fournir comme faisant partie de l'engagement 9. Et dernière question.

Q. [34] Est-ce que vous avez une idée du type de plastique qui est utilisé?

Mme LISE MAUVIEL :

R. Non, ce n'est pas une réponse que je peux fournir. Je ne le connais pas.

Q. [35] D'accord. Je vous demande trente secondes, et j'aurai terminé par la suite.

Alors, lorsque vous allez faire vos recherches pour répondre à l'engagement numéro 9, si c'est possible pour vous ou plus facile, de nous donner le pourcentage d'équipements ventilé selon les catégories que je vous ai données : cuivre, acier et plastique par rapport aux parcs existants. Peut-être si ça peut faciliter l'analyse.

Et finalement, relativement à la toute dernière question que je vous ai posée où vous me répondiez que vous n'étiez pas en mesure de connaître, vous ne connaissez pas le type de plastique utilisé pour les équipements, est-ce que c'est possible de nous fournir cette réponse-là sous forme d'engagement, s'il vous plaît?

R. Absolument.

Q. [36] Alors, ce sera l'engagement numéro 10 : spécifier le type de plastique utilisé pour les équipements.

E-10 (GI) : Spécifier le type de plastique utilisé pour les équipements (demandé par ACEFO).

Et ça complétera ce contre-interrogatoire. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Maître Lussier. Maintenant, est-ce que... Maître Sarault n'est pas présent. Maître Turmel, est-ce que vous avez des questions? Non. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants qui ont des questions? Maître Neuman?

9 h 34

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

Bonjour, Madame la Présidente. Madame et Monsieur les Régisseurs. Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique. Bonjour, Madame et Monsieur.

Q. [37] Je vais commencer par attirer votre attention sur la réponse que Gazifère a fournie à notre demande de renseignements écrite, la réponse à la question... d'abord 13c) et 13a), il y a une information sur laquelle je veux attirer votre attention. Je vais vous parler des compteurs dans mes questions.

Donc GI-9, Document 1. Donc, dans ces deux réponses, vous indiquez que la durée de vie que vous considérez maintenant pour les compteurs est de douze (12) années. C'est bien cela?

Mr. LARRY EDWIN KENNEDY :

R. That is correct.

Q. [38] Par ailleurs, j'attire votre attention sur le rapport, le rapport sur l'amortissement « Depreciation Study », B-1 (G-3, Document 1), au tableau 1 qui se trouve à la page « informatique 34 » et ce serait la page III-4, mais elle n'est pas numérotée en bas, mais dans la séquence, c'est la page III-4. C'est le tableau 1.

R. I have.

Q. [39] Vous avez la page. Oui. Donc, sur ce tableau, on remarque que la durée de vie restante moyenne des compteurs de Gazifère inc. est de sept virgule cinq (7,5) années. C'est bien cela?

A. That is not correct.

Q. [40] Excuse me?

A. The life expectancy is twelve (12) years.

Q. [41] Yes, that's... okay.

A. And it follows the retirement pattern, in other words, the pattern of investment to be retired in accordance with the Iowa curve shape one point five (1.5).

Q. [42] C'est ce que je vous, c'est ce que j'avais dit, peut-être que ma question a été mal traduite, que la durée de vie totale est de douze (12) ans

mais que la durée de vie restante est de sept virgule cinq (7,5), c'est bien cela?

A. That is correct.

Q. [43] D'accord. Donc en se basant sur ces deux informations, douze (12) ans et sept virgule cinq (7,5) années, est-ce que vous seriez d'accord que l'âge moyen des compteurs de Gazifère est moindre que l'âge moyen des compteurs que l'on peut retrouver dans l'ensemble de l'industrie, dans l'ensemble des autres distributeurs canadiens, donc que les compteurs sont en moyenne plus jeunes?

A. I'm not sure if I have done the statistical look to compare the mean age of these meters versus the Canadian average. I can answer a gut feeling, and that would be that they may be slightly younger, but I could not quantify that.

Q. [44] I didn't understand, they may be slightly -- I didn't understand the word?

A. I am hesitant to answer that because I have not done the study.

Q. [45] Est-ce que madame Mauviel peut peut-être apporter une précision à cela?

Mme LISE MAUVIEL :

R. Absolument pas, je ne suis pas en mesure de le savoir.

Q. [46] D'accord.

Mr. LARRY EDWIN KENNEDY :

A. Sir, one thing to consider, when we were looking at the parameters for that account, it is also important to look at the column called, "Net Salvage", where we anticipate that at age twelve (12), or the anticipated end of life age, that there is a positive salvage value equal to sixty-five percent (65%) left in that account.

Q. [47] Vous anticipez ma prochaine question, ce chiffre de soixante-cinq pour cent (65 %) se trouve à votre rapport B-1 GI-3 doc. 1, page informatique 55, c'est la page V-4.

A. I have that.

Q. [48] Donc c'est ça, donc cette pièce indique la valeur de rachat restante de soixante-cinq pour cent (65 %) à la fin de la vie utile, lorsque les compteurs sont retirés, c'est bien cela?

A. That would indicate the value that the company credits to its accumulated depreciation account in recognition of the value of the meter upon retirement.

Q. [49] Est-ce qu'il est correct de dire que, actuellement, dans le réseau de distribution de Gazifère, qu'il n'y a aucun compteur que l'on

appelle « compteur intelligent », en anglais « smart meter »?

A. To my knowledge, I do not think they have any. To my knowledge, the gas industry in the country, there is some digital meters, but there is a big difference between digital meters and smart meters. I'm not aware of any natural gas distribution company that has incorporated the smart metering technology.

Q. [50] Mais cette technologie existe déjà, par exemple, chez des distributeurs gaziers aux États-Unis?

A. The technology may exist. Again, even in the States, and my firm does literally hundreds of studies in the States as well as Canada, to my knowledge, I'm not aware of anybody actually incorporating smart metering technology. The meters may be in place, but the use of the billing systems, for example, on orally reads, or peak-meter reads, I'm not aware of any. There could be, but I'm not aware of anybody.

Q. [51] Est-ce que vous êtes au courant que la municipalité de Kingston, en Ontario, installe des compteurs intelligents pour la mesure du gaz naturel, en plus d'autres fonctions?

A. Smart meters or digital meters?

Q. [52] Smart meters.

A. They may be installing digital meters, which would provide functions such as drive-by reading, but I'm not aware of them using smart meters.

Q. [53] Pour revenir à la notion de « digital meters », est-ce que les compteurs de Gazifère sont qualifiés de « digital meters », les compteurs actuels de Gazifère?

Mme LISE MAUVIEL :

R. Non.

Q. [54] Et selon les propos... je reviens à monsieur Kennedy, les compteurs de type « digital meters », selon votre connaissance, eux, sont répandus auprès des autres distributeurs gaziers canadiens?

Mr. LARRY EDWIN KENNEDY :

A. The use of digital meters to accommodate functions such as drive-by metering, or automated meter-reading, is, I would suggest, in its infancy in this country. Which would indicate that we do see some utilities starting down that path, or in that path; I would not use the term « widespread » by any means. I would use the term « widespread » in recognition of the electric industry, but definitely not in the natural gas industry.

Q. [55] Maintenant, j'attirerais votre attention sur deux réponses qui ont été fournies à notre demande de renseignements écrite, qui est la pièce GI-9, document 1, d'abord la réponse 13 d); c'est à la page 18 de ce document. Nous vous posions une question au sujet de votre recommandation de réduire le taux d'amortissement des compteurs et nous vous demandions, je vais lire le texte de la question tel qu'il a été traduit en anglais :

> Have the managers of the company indicated that the trend is to implement more sophisticated meters, therefore with lower useful life? Please detail your reply.

Et vous avez répondu :

> At the time of the discussions with the operational staff, there was no indication of any type of program nature implementation of smart metering technology.

Est-ce que cette réponse serait la même pour ce qu'on appellerait les « digital meters », c'est-à-dire pas seulement les « smart meters » mais également les « digital meters », qu'il n'y a eu aucune indication de Gazifère à l'effet qu'ils

envisageraient un programme d'implantation, que ce soit des « smart meters » ou des « digital meters » ?

A. I think I need to qualify or make a correction to this response. As I read the question now and my response, I notice there was a word missing.

Q. [56] Yes.

A. I will make the correction -- in the second sentence, it should read, or it does read,

> It is the experience of Gannett Fleming that the increased use of metering equipment...

the word "digital" should appear in front of that, it should read,

> It is the experience of Gannett Fleming that the increased use of digital metering equipment...

throughout the country. So I wanted to make that correction for the record to begin with.

Now, to answer your question, my response would have been the same with regard to digital equipment. I think it is important to understand that the life estimate of twelve (12) years in this account is due to a policy, an accounting policy the company has wherein when they bring the meters

in on their test cycle, they retire the meters.

And that test cycle is really subject to the standards of Measurement Canada, which are ever changing. As compared to many other natural gas utilities, this is a policy that's not necessarily unique but different than some. In other words, it is our experience that some utilities would retire the meters only after they fail a test and come back in, leading to lives of analog meters in the twenty-five (25) to thirty (30) year range.

Because of the policy of Gazifère to retire the meters at the time they are pulled for testing, we have two things occurring -- first, we recognize that high net salvage value, because the meters typically have some value, and we recognize that in that positive sixty-five percent (65%) salvage; but secondly, because the meters are pulled and retired, we get, for analog meters, a very short life. And in fact, the test period for new digital meters is the same, or in fact perhaps longer, than the test periods provided by Measurement Canada for analog meters.

And so, due to the policy, due to the policy of retiring the meters when they are pulled for testing, the life expectancy for Gazifère would

be one and the same no matter of the material type or the technology of the meter. In other words, because they pull, whether they pull an analog or a digital meter, it is going to be retired with a positive salvage indication made.

Due to that policy, the life expectancy in Gazifère's case, even if they use -- and they do not yet -- but even if they convert to a digital meter technology, would be the same.

Q. [57] Est-ce que vous êtes d'accord avec moi, Monsieur Kennedy, que si Gazifère avait une politique visant à implanter des compteurs qu'on appelle « digital meters » ou « smart meters », que dans ce cas, la vie utile des compteurs existants serait réduite s'il devait y avoir une politique de remplacement des compteurs actuels même fonctionnels par ces nouveaux compteurs?

A. Because of the retirement policies of Gazifère, even if they used digital meters or incorporated digital metering technology into their asset base, the average life recommendation would be the same. And that's due to the fact that it's not the physical life of the meter that's causing a change, it's the life or the period of the testing that's causing the life estimate.

Q. [58] Ça, c'est en se basant, ça, votre réponse est faite en se basant sur l'hypothèse que même s'il y a des nouveaux compteurs qui soient implantés, que les anciens ne seront pas remplacés tant qu'ils passent les tests périodiques, c'est bien cela, qu'il n'y aura pas de remplacement des compteurs actuels qui sont fonctionnels, c'est bien cela?

A. No, I don't think so. I need to be clear -- the policy of Gazifère at this time is not to incorporate digital metering. That results in a life estimate of twelve (12) years because the life of the asset is impacted by the testing period.

Now, in a hypothetical, if the company was to incorporate digital metering technology, and that's a hypothetical, the life estimate would still be approximately twelve (12) years because they would still be subjected to the same testing requirements of Measurement Canada. And in fact, the life may even stretch out a little bit because Measurement Canada's testing requirements on digital meters are slightly less onerous than they are on analog meters.

Q. [59] O.K. J'aimerais poser une question à madame Mauviel, qui est mieux à même de connaître les politiques de Gazifère à ce sujet : est-ce qu'il y

a quelque chose que vous souhaitez ajouter quant aux intentions de Gazifère d'implanter ou non de tels compteurs digitaux ou intelligents?

Mme LISE MAUVIEL :

R. Rien à ajouter, ce n'est pas dans la mire.

Q. [60] Votre entreprise, je ne sais plus s'il faut dire mère ou soeur, en tout cas votre entreprise mère, Enbridge, n'est-elle pas en train d'implanter, sur son réseau, des compteurs digitaux ou intelligents?

R. C'est notre compagnie soeur.

Q. [61] D'accord.

R. Mais je ne suis pas en mesure de répondre, je ne suis pas certaine de la réponse à ce niveau-là.

Q. [62] O.K. Finalement, pour monsieur Kennedy, j'aimerais revenir sur le chiffre de soixante-cinq pour cent (65 %) de valeur de rachat...

Mr. LARRY EDWIN KENNEDY :

A. The sixty-five percent (65%)?

Q. [63] Oui, le soixante-cinq pour cent (65 %) de valeur de rachat à la fin de la vie utile. Est-ce que vous ne considérez pas irréaliste que les compteurs actuels, qui ne sont pas des compteurs digitaux ni des compteurs intelligents, puissent obtenir une valeur de rachat si élevée à la fin de

leur vie utile alors qu'il y a un changement naissant, vous l'avez dit, mais il y a un changement qui débute visant à ce que la technologie des compteurs soit modifiée vers des compteurs digitaux ou intelligents?

A. The sixty-five percent (65%) does not necessarily reflect the anticipated sale value of those meters. It reflects the realistic value of the meters in the circumstance that it may be reused and have its life started over again. So I think it's important to think about what the company does -- they buy a meter new for, sake of an argument, one hundred dollars ($100); twelve (12) years later, that meter is subject to Measurement Canada testing, the meter is pulled from service and retired, giving it a twelve (12) year life.

But there is some, in fact a high probability that that meter may in fact pass the test and start its life over again. Well, how does it start its life over again, we recognize the fact that that meter now gets recapitalized back at sixty-five percent (65%) of its original purchase cost. In other words, it's not as good as brand new, but it still has significant value.

So that meter would go in, start life again

at zero but now at sixty-five percent (65%) of its value, the next twelve (12) years, or based on the Measurement Canada testing criteria, may in fact be pulled again. Over time, that meter will eventually fail, but it may not always fail on the first test, so we need to ascribe a fair value to that meter in case it passes the test.

Now, if the company had indicated to me a program of going to digital and smart metering, and I do have clients that would say, "When we pull the meter, we have no intention of even testing any more, we're going to put a different type of technology in", that's occurring predominantly in the electric industry more than the gas, one would have a lower than sixty-five percent (65%) value. But that's not the case. In this case, the company has no expectation of doing that.

Q. [64] You just mentioned that the sixty-five percent (65%) was not based on a possible resale value, so I'm trying to understand, are you stating that the sixty-five percent (65%), the percentage that you're indicating, is based on the possibility that Gazifère may reuse, after twelve (12) years, the same meters for another number of years?

A. Yes. It may not be twelve (12) years again because

that meter now is in its second test cycle, it would have a test and retesting cycle something less than twelve (12) years. But, yes, in general, that's the concept.

Q. [65] And what is your appreciation of the resale value of these meters after twelve (12) years if Gazifère would choose to sell them to other utilities?

A. The probability of Gazifère selling a meter that passes the test, in other words it's a good meter, would be slim and none because why would they sell it? They need it for service. If the meter fails the test, in essence, it's sold for scrap, or virtually nothing. But if the meter passes the test and is a good meter, which is the assumption behind the sixty-five percent (65%) value, the meter won't be sold to the general public, that would be silly.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je vous remercie beaucoup. Je n'ai pas d'autres questions.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Maître Neuman. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants qui aimeraient contre-interroger le présent panel? Maître Legault, c'est à votre tour.

Me LOUIS LEGAULT :

Merci, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

C'est l'expérience qui commence à rentrer.

INTERROGÉS PAR Me LOUIS LEGAULT :

Bonjour. Louis Legault pour la Régie. Monsieur Kennedy, Madame Mauviel.

Q. [66] Tout d'abord, en référant à la demande ou à la requête dans le présent dossier, au deuxième paragraphe, vous demandez à la Régie de faire approuver les taux d'amortissement que vous comptez utiliser à compter du premier (1er) janvier deux mille onze (2011). Et on peut aussi lire au paragraphe 7 de la requête que vous déposez une étude des taux d'amortissement faisant état des taux que vous prévoyez utiliser à compter du premier (1er) janvier encore une fois deux mille onze (2011).

Juste pour une question de clarification. Est-ce qu'on doit comprendre que vous demandez un « rebasing » pour l'impact cumulatif dans la formule de l'étude des taux d'amortissement? Et que ces taux modifiés seront utilisés lors de la prochaine fermeture de livres?

Mme LISE MAUVIEL :

R. Ces taux seront utilisés à partir du premier (1er) janvier deux mille onze (2011) et ils font partie de notre proposition pour notre cause tarifaire deux mille onze (2011).

Q. [67] On va revenir au branchement. Il y a plusieurs questions qui vous ont été posées par maître Lussier. Juste d'abord une précision. Pourquoi on a passé d'une technologie de branchement en cuivre et avant ça d'acier pour passer au cuivre, pourquoi on est passé à une technologie de plastique? Qu'est-ce qui a motivé ce choix de technologie?

R. Il y a quelques années passées, il y a certains tests qui ont été faits au niveau de nos branchements. Et puis on a détecté que certains branchements en cuivre, dépendant dans quel sol ils étaient installés, posaient certains problèmes de fuite. Puis on a, à cette époque-là, ça fait quand même quelques années de ça, instauré un programme de remplacement pour changer nos services en cuivre et mettre des services en plastique.

Je pense même qu'on a parlé de ce programme-là à l'intérieur de ce dossier-ci. Ça fait que c'est un peu ça qui avait motivé notre décision de passer de cuivre en plastique.

Q. [68] Mais est-ce que je dois comprendre que ce choix-là a été fondé sur le fait que la technologie du plastique est une technologie supérieure et plus durable?

R. C'est la technologie la plus récente.

Mr. LARRY EDWIN KENNEDY :

A. It's the trend, and in fact experience of most if not all natural gas distributors, that in the nineteen sixties (1960s), but generally early nineteen seventies (1970s) time frame, installation of steel and copper pipes generally were replaced, or ceased, and the installation of plastic pipes began.

That was done on the expectation that, A, plastic is cheaper, easier to handle, and may have a longer life indication. Remembering that the steel and copper lines had been a technology in place since really the turn of the twentieth (20th) century, in other words the early nineteen hundreds (1900s).

Not to say that technology was bad, in that era, we started seeing instances of failures and technology issues, and corrosion, and many other things, combined with the fact that it was expensive, and combined with the fact that it's

heavy and difficult to work with, led utilities to decide to start incorporating plastic into their installation base.

Over the years, and we have an undertaking to respond to you, the types of plastics have gone from what was commonly referred to first-generation plastics, installed in the early nineteen seventies (1970s), to second-generation plastics, installed in the late nineteen seventies (1970s), early nineteen eighties (1980s), to what's now referred to as PVC technologies, and now, we have advanced PVC technologies, and by no means am I a plastic meterologic expert because, man, that's a long ways from my area.

But we've seen different generations of plastic. Why? Because as those technologies have gone though various generations and various technologies, we found issues in some of those technologies as well. We are now forty (40) years into that first generation of plastics, and we are seeing instances of some failures on that first generation of plastics, not necessarily at Gazifère, I'm talking industry-wide.

Predominantly, issues around how they joined the plastics, the glues and the resin used

to join have become an issue recently. My point is, while the thought was it's a superior technology for many reasons, and I'm referring to plastic, we are now finding that plastic, just like other technologies used hundreds of years ago, or a hundred (100) years ago, are starting to show signs of, you know what, there's issues within those technologies as well that are now only starting to come to life.

So I think the movement to plastic was made for a number of reasons, one of which was an expectation perhaps of superior life and durability, but we're not sure, we're not there yet.

Q. [69] Depuis quand chez Gazifère on n'installe plus de cuivre?

Mme LISE MAUVIEL :

R. Je ne peux pas répondre spécifiquement à une date, mais ça fait plusieurs années qu'on n'installe plus de cuivre.

Q. [70] Est-ce que c'est une date qui est possible d'obtenir? Est-ce qu'il y aurait des données à cet effet-là à la compagnie?

R. Je présume que oui. Je ne dirais pas non.

Q. [71] J'apprécierais comme engagement que vous nous

informiez de la date approximative, c'est l'année qui nous intéresse, où vous avez cessé d'utiliser le cuivre, ce qui va nous permettre de déduire compte tenu du nombre de nouveaux clients par années, de façon précise, là, qu'est-ce qui est en plastique.

R. Dans l'engagement numéro 9, on va préciser le nombre de services en cuivre, en acier et en plastique qu'on a dans notre réseau.

Q. [72] Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

Maître Legault, donc on comprend que l'information...

Me LOUIS LEGAULT :

Non, j'aimerais quand même avoir la date depuis quand on a arrêté d'installer du cuivre. Ça peut s'ajouter à l'engagement que maître Lussier avait demandé. Dans le fond, c'est juste une précision. Parfait. Faisons un engagement différent. Je n'ai pas de problème.

Me LOUISE TREMBLAY :

Oui, je pense que ce serait peut-être plus facile.

Me LOUIS LEGAULT :

Tant qu'à être dans le tuyau puis la plomberie, on va...

Me LOUISE TREMBLAY :

Oui, alors on va faire un engagement numéro 11.

E-11 (GI) : Informer de la date approximative où on a cessé d'utiliser le cuivre (demandé par la Régie).

Me LOUIS LEGAULT :

Q. [73] Alors, juste pour fins de précision, je comprends qu'il y a eu un programme qui a été implanté chez Gazifère pour convertir les branchements au cuivre, au plastique. Ce programme-là s'est terminé en deux mille huit (2008), si je ne me trompe pas. Est-ce que j'ai raison?

Mme LISE MAUVIEL :

R. Deux mille huit (2008). Peut-être qu'il en restait un petit peu en deux mille neuf (2009).

Q. [74] Mais il demeure quand même dans le sol certains services qui sont encore en cuivre, malgré que le programme est terminé?

R. Oui.

Q. [75] Donc, je dois comprendre que, pendant la durée du programme de retrait des installations en cuivre, des services en cuivre, il y a quand même beaucoup d'argent qui a été investi par Gazifère

pour faire le transfert à la technologie du plastique?

R. Oui, il y a certains investissements qui ont été faits à ce niveau-là.

Q. [76] Juste pour clarifier sur la question de l'étude d'amortissement. Je comprends votre position par rapport à la technologie des services en plastique. Mais ceci étant dit, vous utilisez la période mil neuf cent soixante, deux mille huit (1960-2008). Est-ce qu'une période plus courte statistiquement, par exemple, mil neuf cent quatre-vingt-huit, deux mille huit (1988-2008), serait plus représentative du type de branchement qui est en utilisation maintenant chez Gazifère?

Mr. LARRY EDWIN KENNEDY :

A. The trace of the band, and we referred to your question as an experienced band, in other words, what's the period over which we analyze the retirement activity; the problem is, if we pick a short period, we eliminate the instances of infant mortality on any technology. In other words, there is still, regardless of material type, there is still third-party strikes on natural gas lines, there are still other forces of retirement that come into play.

Your assumption that if we picked the experience occurring from, I think you said nineteen eighty...

Me LOUIS LEGAULT :

Eighty-eight (1988).

A. ... eighty-eight (1988) through two thousand and eight (2008), in other words, a twenty (20) year band, you might find that we actually have a shorter life because you picked the period of most frequent retirement activity. In other words, that's the period over which the replacement program looked at. What it misses is the stuff that went in from nineteen sixty-one (1961) through nineteen eighty-eight (1988), those retirements that perhaps were a bit more aged.

So it's very difficult to say. My experience would be that when you band the experience of a period of significant retirement activity, you may in fact show a shorter statistical life than you do when you pick what we refer to as the overall band, in other words all the data.

But I can't concisely answer your question because I did not analyze that very specific band, my assumption would be... it's difficult, but I'd

be fearful of that providing meaningful data, because you've really selected a period of frequent retirement activity that may provide a result that is very skewed.

Q. [77] You said earlier that your firm is involved in hundreds of studies in the States and in Canada, can you give us an idea of what is done elsewhere, what band is used in other jurisdictions regarding gas utilities?

A. The easy answer, the standard in an overall band. We always do an overall band in virtually every study, and if we don't, we're asked for it by the regulator. In addition to that, we will often run a band equal to half of the life's, half of the account life. In other words, in this case, we would run a band equating to about twenty-five (25) years.

In this case, we did not because I was a bit fearful of the skewing of the results. But generally, I think your question is, statistically, what bands do we, as analysts, run? We always run an overall band. We often run a band equal to the last half of the account's life. That would be typical.

If you put a number of different analysts

on the stand, some may give you, you know, ten-year bands, and twenty (20) year bands. With the advent of computerized programs, it's much easier now to analyze it than it was in days gone by. But generally standard is an overall band and a band somewhat equating to half of the asset's life, or half of the account's life.

Q. [78] Êtes-vous en mesure de nous expliquer pourquoi l'amortissement qui n'a pas été pris dans le passé doit être repris sur la période restante, plus courte?

A. I'm not sure I understand your question, maybe could you try it a bit differently?

Q. [79] Well, I understand from your study that amortization, you were suggesting that amortization that wasn't passed as an expense in the past should be, we should recupe in a shorter period in the future. I just want to understand why.

A. Oh! My recommendation is that the entirety of the current assets investment, in other words, the investments of plants and service today, should be recovered over the anticipated useful life of those assets. In other words, we don't pass on some under-depreciation from this investment and these assets to the recovery of the future assets.

So if we assume that the recommendation of a thirty-nine (39) year life is the appropriate life recommendation, it is incumbent in, at least in my view, important to recover all the investment of plant and service over that thirty-nine (39) year period.

Now, if we look at the average age of investment of plant currently in service, that leaves us a remaining life of twenty-seven point two (27.2) years... as I'm getting older, my eyes don't follow the page... of twenty-seven point two (27.2) years, over which we anticipate these assets being in service.

So, in my view, it is fair to both today's users of the system and tomorrow's users of the system, to recover all the costs of the assets that those toll payers use. So in order to do that, when we shorten the average service life expectation, yes, the result is we, often we'll shorten that remaining life over which to recover all the investment. Now, if that investment is currently under-recovered, yes, we have more investment left to recover over a shorter period by nature of the fact that's our life estimate for that account.

Q. [80] Okay. Are there circumstances in which these

hypotheses that bring you to your conclusions would be modified?

A. We suggest looking at these accounts, all utility accounts, on a periodic basis, normally three to five years. And we do that because the company policies with regard to retirements change, the investment practices, the retirement policies change overall. So, in our view, about every five years is an appropriate period to which we should look at that life estimate.

They won't change year over year, no, but they will change over a period of time, as we perhaps find indications of technology issues, as we find issues of, environmental issues, as we find a number of things than can cause a plant to retire.

So if you look at that over every five-year period, you, I may well sit before you five years from now with maybe a different life estimate, maybe it will be forty-one (41) years, maybe it will be thirty-five (35) years, based on the information available to myself at that time.

So, yes, things change. We're not setting a life for the next twenty-seven point two (27.2) years, we're setting a life that's our best

estimate at this point in time.

Q. [81] Now, starting from the fact that there was a special replacement program, a retirement program, in the last few years, is the data available regarding those years that you used for your study representative for that period?

A. I would suggest it is. And it's representative of what the future retirements may look like, because it is my view that in the next twenty-seven point two (27.2) years, in other words our estimated remaining life of this account, there may well be another retirement program of some type. It hasn't been identified yet, it has not been identified to me, but my experience is, organizations have retirement programs that come to life over periods of decades.

I would expect there may well be another one, and in fact, we are seeing industries where that first generation of plastic is starting to result in retirement programs. The company has not yet indicated that to me, but my experience is, the past is very often, and in fact almost always, indicative of the future patterns.

Me LOUIS LEGAULT :

Je vais déposer un extrait de la décision D-2001-

055, juste pour pouvoir y lire un passage, c'est plus simple quand tous les gens l'ont en main. Alors on serait à la pièce A-27.

A-27 : (Régie) Extrait de la décision D-2001-055

Alors on peut lire dans cet extrait de la décision de la Régie D-2001-055, à la page 24, le deuxième paragraphe dans le chapitre qui s'appelle « Branchements », et je vous lis :

> En 1998, 54 % des branchements retirés étaient en cuivre et l'on peut déduire que ce pourcentage va baisser à l'avenir. La Régie considère que la durée de vie des branchements restants devrait augmenter au fur et à mesure que des branchements en plastique seront installés et que la proportion des branchements en cuivre diminuera.

Est-ce que je dois comprendre, Monsieur Kennedy, que vous êtes en total désaccord avec cette conclusion de la Régie?

Mr. LARRY EDWIN KENNEDY :

A. Not being privy to all the evidence in that case, I have a hard time forming an opinion on the basis of

the one paragraph. I can tell you that, in reading the evidence in preparation for this case, when I reviewed that study, and there was a page to which I was taken to earlier in my cross-examination, in that study, under the recommendations for account 473.00 services, there is a sentence, and at that time, it said,

> Statistically, an average live of 26 years seems appropriate, indicating a trend to a shorter life on the long term.

I agree, twenty-six (26) years statistically at that time would have been too short. And I think the Régie may be imprudent to say twenty-six (26) years is too short, and in fact the recommendation was not for twenty-six (26) years.

But I would agree that we would expect, from that period forward, a longer life indication than twenty-six (26) years statistically. And in fact, that has proven correct, we are now getting a life indication of thirty-nine (39) years. So the Régie may have been very wise in its decision to not adopt this statistical life, but I wouldn't necessarily comment on all the factors that were involved in that case.

So I have a hard time answering your question as I disagree with the Board, I can see where the evidence in that case may have been a little bit confusing, given a statistical life as short as twenty-six (26) years, and the company then making a recommendation of something longer, it gets to be a bit of a confusing circumstance. But again, not being party to the case, I have a hard time making an informed decision.

Q. [82] Is the fact that the customer base growth at Gazifère has been important in the last few years a factor that was taken into account in your study?

A. I'm sorry, your question was -- is the fact that the customer base has grown?

Q. [83] Has grown in an important way in the last few years, did you take that into account in your study?

A. It is taken into account on the basis that we now have more newer investment. In other words, your plant on average is younger over time because of the new service connections. To that extent, it is taken into account. Did I make a very specific conscious adjustment to change from the statistical average to a different recommendation? I did not. And I definitely did not on the basis of customer

growth.

Those customers in a new investment would have an opportunity to have its service lives as long as thirty-nine (39) years, not the remaining life of twenty-seven (27), those dollars are depreciated over the whole thirty-nine (39) year period. In my view, the fact that there's more customers adding more probably plastic service installations in doesn't impact the life of the plastic pipe. There's just more of it out there, it doesn't impact the life of the plastic.

Q. [84] Madame Mauviel, êtes-vous en mesure de nous dire de quelle génération de plastique Gazifère a installé ses nouveaux branchements de plastique?

Mme LISE MAUVIEL :

R. Non mais je crois que ça va répondre à, c'est un des engagements qu'on va, le type de plastique, c'est de ça vous faites référence, je crois.

Q. [85] Merci. À la pièce GI-5, document 1, réponses à des DDR, on vous demandait de fournir un tableau comparatif des durées de vie ainsi que des taux d'amortissement proposés actuels des branchements de Gazifère à ceux d'autres distributeurs. Et à la réponse 8.3, il y a un tableau qui donne une indication des durées de vie. Vous avez en main le

document?

Mr. LARRY EDWIN KENNEDY :

A. I do.

Q. [86] Okay. Why is the proposed services depreciation rate higher than all the other distributors?

A. I think I answered a similar question before, and my answer there was, there's a number of factors that impact upon that rate, not only on the rate but on the life expectation. And as I indicated prior, those would be things like the capitalization policies versus, some companies would do significant repairs under operating costs, as compared to capital dollars; than can have a life indication.

Some companies have differing retirement policies as to when they retire pipe. The regulatory jurisdictions can have an impact. The soil conditions can have an impact. In other words, there is a wide variety of factors that would influence the depreciation rate from jurisdiction and jurisdiction, and even from utility to utility.

10 h 22

Q. [87] Une question pour madame Mauviel. Êtes-vous en mesure de nous dire si les politiques de

capitalisation de Gazifère sont bien différentes de celles de d'autres distributeurs et particulièrement celles d'Enbridge que vous connaissez peut-être mieux que d'autres là?

Mme LISE MAUVIEL :

R. Je crois qu'on a des politiques de capitalisation similaires à Enbridge.

Q. [88] Merci, je n'ai pas d'autre question.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Maître Legault. Alors, la Formation n'aura pas de question pour les membres du panel. On vous remercie pour votre témoignage. Thank you. Et vous êtes donc libérée si, maître Tremblay, vous n'avez pas d'autre question?

Me LOUISE TREMBLAY :

Je n'ai pas d'autre question, mais il est possible que monsieur Kennedy ait à revenir en contre-preuve, cependant.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, on verra à la fin de la présentation de la preuve des intervenants. Alors, nous allons prendre une pause de dix (10) minutes et revenir avec la présentation de l'ACEF de l'Outaouais portant sur les taux d'amortissement. Alors, au plaisir.

PAUSE

Me STÉPHANIE LUSSIER :

Bonjour, Madame la Présidente. Stéphanie Lussier pour l'ACEF de l'Outaouais. Au moment où on se parle, il y a des photocopies de la présentation qui sont en train d'être terminées d'être faites. J'aurais besoin de quelques secondes, de quelques minutes. Ce que je peux suggérer, c'est qu'on passe à la présentation d'un autre intervenant avant ou, bon, qu'on attende que les copies arrivent là, mais...

LA PRÉSIDENTE :

Il y en a pour combien de temps pour les copies, le savez-vous?

Me STÉPHANIE LUSSIER :

C'est vraiment une question de minutes, moins de cinq minutes là.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Bon. On va attendre. On va assermenter le témoin et on va attendre les copies.

Me STÉPHANIE LUSSIER :

D'accord.

PAUSE

PREUVE DE L'ACEF DE L'OUTAOUAIS SUR LE TAUX D'AMORTISSEMENT

Me STÉPHANIE LUSSIER :

Alors, bonjour. Stéphanie Lussier pour l'ACEF de l'Outaouais. Nous allons déposer deux documents, le premier est la présentation qui vous sera faite ce matin que nous allons coter comme pièce C-1.17. Et l'autre document est un tableau avec quatre colonnes de chiffres à sa gauche « Account 473 Original Cost » et ce document est coté comme pièce C-1.18.

C-1.17 Présentation écrite de l'ACEF de l'Outaouais sur le taux d'amortissement

C-1.18 Tableau intitulé « Account 473 Original Cost »

Alors, pour l'instant, on va procéder à la présentation sans nécessairement qu'elle soit projetée. La première étape sera votre assermentation et ensuite, la présentation suite aux questions préliminaires. Alors, le témoin est maintenant prêt à être assermenté, s'il vous plaît.

_____

L'an deux mille dix (2010), ce dix-septième (17ième) jour du mois de juin, ONT COMPARU :

SALAH BEN REJEB, analyste senior, ayant une place d'affaires au 8C Castlebrook Lane, Nepan Ottawa, province de l'Ontario;

MOUNIR GOUJA, sous le même serment.

LESQUELS, après avoir fait une affirmation solennelle, déposent et disent :

INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER :

Merci vous pouvez vous asseoir.

10 h 45

Me STÉPHANIE LUSSIER :

Peut-être peut-on assermenter monsieur Gouja si jamais... Il a déjà été assermenté, bien qu'il ait été libéré, monsieur Gouja va continuer de témoigner sous le même serment.

M. MOUNIR GOUJA :

R. Je n'ai pas été libéré.

Q. [89] Vous n'avez pas été libéré. D'accord. Alors, monsieur Rejeb, je vais vous demander de prendre le mémoire qui a été déposé pour l'ACEF de l'Outaouais

dans le cadre de ce dossier comme pièce C-1.11.

Est-ce que vous avez ce mémoire?

M. SALAH BEN REJEB :

R. Oui, Madame.

Q. [90] Est-ce que vous avez participé à la rédaction de ce mémoire?

R. Oui.

Q. [91] J'aimerais que vous nous fassiez part de votre formation et de vos expériences pertinentes aux analyses que vous avez effectuées dans ce dossier, s'il vous plaît.

R. J'ai un bac en science comptable et j'ai une maîtrise en management des organisations publiques. Et j'ai travaillé pendant six ans comme comptable et vérificateur et dix (10) ans dans l'administration des organisations.

Q. [92] Parfait. Je vous demanderais de procéder avec votre présentation, s'il vous plaît.

R. Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Monsieur, Madame. Ma présentation va porter sur l'examen de la révision du taux d'amortissement demandé par Gazifère.

Durant notre étude du dossier déposé par Gazifère, nous avons retenu certaines considérations. Notre analyse a porté attention à

deux comptes, le compte 473 « Branchement d'immeubles » et le compte 475... le compte 475, qui représente tous les deux quatre-douze pour cent (92 %) de l'actif total étudié par Gazifère, par l'étude.

Les résultats de l'étude de Gazifère portant sur ces comptes sont basés uniquement sur le jugement de l'expert Gannett Fleming. Donc, notre première considération : les gestionnaires de Gazifère n'ont pas de plan spécifique ou spécial pour ces deux comptes.

En plus, le réseau de distribution de Gazifère est considéré le plus récent et le plus moderne que la majorité des réseaux gaziers en Amérique du Nord. C'est la référence... ce sont des affirmations avec... où on mentionne la référence.

Aussi, Gazifère est une petite entreprise qui, selon nous, devrait être comparée à ses semblables comme Atco Gas et Terasen Gas, plutôt que de grandes compagnies.

Dans les autres considérations, nous avons aussi analysé en approfondi les résultats de l'étude soumise par Gazifère. Nous avons aussi comparé les résultats de cette étude aux résultats de l'étude précédente de Gazifère réalisée en deux

mille (2000) et nous avons comparé aussi les résultats aux données que Gazifère a données relatives au secteur.

Les principaux constats de l'étude par rapport les sources principales de l'impact lié aux changements du taux pour le compte 473 « Branchement d'immeubles », il présente une variation de huit cent vingt et un mille dollars (821 000 $), soit une augmentation du taux d'amortissement de quatre cinquante... de quatre pour cent... de quatre virgule cinquante-deux pour cent (4.52 %) à six cinquante-sept pour cent (6.57 %), c'est-à-dire un accroissement de quarante-cinq pour cent (45 %) de l'amortissement de ce compte, ce qui représente cinquante pour cent (50 %) de l'amortissement total au lieu de trente-sept pour cent (37 %) actuellement. Le taux proposé est de loin le taux le plus élevé de toute l'industrie.

Concernant le compte 475 « Conduites principales », Gazifère demande une réduction de l'amortissement de trois cent trente-deux mille sept cents (332 700 $), soit une diminution du taux d'amortissement de deux soixante-dix-huit (2.78 %) à deux virgule vingt-deux pour cent (2.22 %),

c'est-à-dire une diminution de vingt pour cent (20 %) de l'amortissement de ce compte, ce qui représente vingt-cinq pour cent (25 %) de l'amortissement total au lieu de trente-quatre pour cent (34 %). Le taux proposé est comparable au taux utilisé par le secteur.

Aussi, les facteurs déterminants des changements au compte 473, parmi d'autres facteurs, ou bien les facteurs déterminants sont la durée de vie. Elle est déterminée par la méthode courbe de survie.

10 h 55

La courbe de survie proposée 39-S3 est fondée par la prémisse, sur la prémisse fondamentale, et l'unique prémisse, que les retraits futurs de seconds sont consistants avec les retraits du passé. Elle présente un écart d'intervalle de onze (11) saisons de la courbe actuelle et de celle des compagnies de même taille, qui leur courbe était, elle est 55-R2.

La valeur de récupération proposée est de moins cent quinze (-115). Elle est fondée sur l'accroissement du coût de la vie. Gazifère considère que l'amortissement de ce compte est sous-estimé de huit point un millions de dollars

(8,1 M$) qui devrait être récupéré sur la durée de vie restante de vingt-sept (27) ans, soit à peu près trois cent mille dollars (300 000 $), un accroissement de trois cent mille dollars (300 000 $) par année.

Les facteurs déterminants des changements au compte 475. La courbe de survie proposée, est de soixante-quinze (75) ans, est fondée sur le jugement de l'expert Gannett Fleming, car les données historiques ne sont pas suffisantes. La courbe, elle est semblable à la courbe actuelle, soixante-dix (70) ans, et à celle des compagnies de même taille. La valeur de récupération proposée de moins soixante-dix (-70), soit une légère variation par rapport à la valeur actuelle de moins quatre-vingts (-80).

Gazifère considère que l'amortissement de ce compte est surestimé de un point deux million de dollars (1,2 M$) qui doivent être restitués sur la durée de vie restante de soixante et un (61) ans, soit moins vingt mille dollars d'amortissement par année.

Notre analyse du compte 473. La prémisse sur laquelle est basée : retraits futurs sont à l'image des retraits du passé. Si on regarde la

valeur du coût d'origine au trente et un (31) décembre deux mille huit (2008), elle est de trente-sept millions (37 M$) dont trente-six millions (36 M$) ont moins de trente (30) ans d'existence. Parmi les trente-sept millions (37 M$), il y a trente-six millions (36 M$) qui ont moins de trente (30) ans d'existence, soit quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %) de l'actif.

L'amortissement cumulé entre mil neuf cent soixante (1960) et deux mille huit (2008), il est de treize point cinq millions (13,5 M$), soit trente-six pour cent (36 %) du coût d'origine. Les retraits de mil neuf cent soixante (1960) à deux mille huit (2008) ne sont que de un point quatre millions (1,4 M$), soit à peu près quatre pour cent (4 %) du coût d'origine actuel.

Soit un ratio nettement inférieur au ratio de l'amortissement cumulé, même en tenant compte de la valeur de récupération de moins cent quinze (-115), c'est-à-dire si on combine le ratio de retrait avec le ratio de récupération, on va obtenir un taux à peu près de neuf point quinze pour cent (9,15 %), comparativement à trente-six pour cent (36 %).

L'étude précédente stipule que la majorité

des biens des années soixante (60) et soixante-dix (70), qui étaient en cuivre et en acier, ont été retirés ou remplacés par du plastique. L'étude présentée par Gazifère stipule, je cite :

> Most of the copper services are retired because of leaks due to corrosion which makes them irreparable and steel services are being retired because of damage to its coating and corrosion.

Je continue. Donc, en conclusion par rapport au compte 473, par rapport à la durée de vie. L'importance relative des données historiques des retraits, qui sont de quatre pour cent (4 %), est d'une importance relative qu'on peut ne pas la considérer comme on n'a pas considéré l'historique pour le compte 475. Elle est seulement de quatre pour cent (4 %).

La majorité de l'actif de ce compte est récent. Comme vous le remarquez dans le tableau qui a été soumis, si on recule trente (30) ans en arrière, c'est quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %) de l'actif qui est encore existant. La majorité de l'actif de ce compte est récent. Les caractéristiques de l'actif actuel diffèrent de

l'actif retiré et laissent croire que la durée de vie est meilleure.

À notre avis, la prémisse selon laquelle les retraits du futur sont à l'image du passé et en vertu de laquelle Gazifère propose de raccourcir la durée de vie de ce compte n'est pas fondée.

La valeur de récupération. Nous acceptons la proposition liée au changement de la variable récupération nette, parce que nous considérons que l'accroissement du coût de la vie est raisonnable et réaliste.

La sous-estimation de l'amortissement. À notre avis, l'amortissement cumulé dans ce compte est probablement surestimé si on compare les retraits versus l'amortissement cumulé.

Notre recommandation pour le compte 473. Pour la durée de vie. Nous n'appuyons pas le changement proposé à la durée de vie. Nous recommandons le statu quo, soit la courbe 50-R5. Pour la valeur de récupération nous recommandons, le changement proposé, concernant le taux d'amortissement nous n'appuyons pas le changement proposé, nous recommandons un taux d'amortissement qui tient compte des recommandations ci-dessus.

Et finalement pour le compte 475, conduite

principale, nous appuyons le changement proposé de la durée de vie et nous recommandons le changement proposé à la valeur de récupération. Nous recommandons la retenue du nouveau taux d'amortissement proposé. Merci.

Q. [93] Monsieur Rejeb et Monsieur Gouja, est-ce que cela complète les commentaires que vous vouliez faire lors de cette présentation ce matin, sujet au contre-interrogatoire? Oui. Monsieur Rejeb, oui ça complète.

M. SALEH BEN REJEB :

Oui.

Me STÉPHANIE LUSSIER :

Alors les témoins sont maintenant prêts à être contre-interrogés.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Maître Lussier, merci aux membres du panel. Est-ce qu'il y a des intervenants qui désirent contre-interroger les représentants de l'ACEF de l'Outaouais? Non. Maître Tremblay, avez-vous des questions?

Me LOUISE TREMBLAY :

Je n'ai pas de questions, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Maître Legault?

Me LOUIS LEGAULT :

Pas de questions.

LA PRÉSIDENTE :

Maître Duquette?

INTERROGÉS PAR Me LISE DUQUETTE :

Bonjour, Lise Duquette pour la Régie. J'ai une seule question en fait.

Q. [94] Vous faites des comparaisons ou vous comparez Gazifère avec ATCO Gaz et Terasen Gaz, sur quelle base faites-vous cette comparaison entre les compagnies pour signifier qu'elles sont de même taille?

M. SALAH BEN REJEB :

R. Nous avons comparé Gazifère à des compagnies qui sont de petite taille et selon notre recherche ATCO sont des compagnies de petite taille, des compagnies gazifères qui sont des compagnies de petite taille. Ce sont les deux compagnies que Gazifère nous a données dans la comparaison de ses taux et durée de vie du secteur. Elle nous a donné quatre compagnies : Enbridge, Gaz Métro et les deux autres, ATCO Gaz et Terasen Gaz.

Q. [95] En fait ma question peut-être vous l'avez comparé sur une base du nombre de clients, sur la base du coût de service?

R. Non, nous ce qu'on avait dit, Madame, c'est qu'elle devrait être comparée. Nous on n'a pas fait une comparaison approfondie, on suppose que s'il y a une comparaison à faire elle devrait être comparée aux compagnies de même taille et j'ai cité les exemples que Gazifère nous a donnés dans leur réponse ATCO Gaz et Terasen Gaz.

Q. [96] Je vous remercie.

INTERROGÉS PAR LA PRÉSIDENTE :

J'aurais simplement peut-être une question. À l'acétate numéro 9 et vous en avez fait aussi mention dans votre mémoire concernant le compte 473 et la durée de vie des équipements qui sont visés, vous dites que les caractéristiques de l'actif actuel diffèrent de l'actif retiré et laisse croire que la durée de vie est meilleure.

Est-ce que vous avez des éléments qui vous permettent, sur lesquels vous vous appuyez pour tirer cette conclusion?

R. Gazifère lorsqu'elle a retiré son actif de cuivre et d'acier parce qu'ils présentaient des problèmes. Ils présentaient des problèmes dès les années soixante (60), dès les années soixante-dix (70) et ça a été mentionné dans l'étude précédente que Gazifère a retiré la majorité de ces actifs.

Donc si une compagnie a des problèmes avec un actif, elle ne va pas le changer pour le pire, elle va le changer pour le meilleur. C'est une présomption que les changements qui ont été effectués c'est pour le bien.

Maintenant depuis, à partir, si on enlève les années soixante (60), soixante-dix (70), de soixante-dix (70) jusqu'à aujourd'hui Gazifère n'a pas mentionné qu'il y a eu des problèmes avec la nouvelle tuyauterie qui a été installée. Nous pensons que la technologie elle évolue vers le bien et non pas vers le pire. Donc ce n'est qu'une présomption qui est basée parce que Gazifère avait des problèmes avec sa tuyauterie en cuivre et en acier qu'elle a changé pour la tuyauterie en plastique.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait, je vous remercie beaucoup. Alors je crois Maître Lussier que ça va clore le témoignage de votre panel?

Me STÉPHANIE LUSSIER :

Effectivement, ça termine la présentation de la preuve pour l'ACEF de l'Outaouais.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Bien merci beaucoup. Merci aux membres du

panel, vous êtes maintenant libérés. Nous allons donc maintenant procéder à la présentation de la preuve du GRAME.

11 h 01

Maître Paquet, vous pouvez vous approcher. Merci beaucoup.

PREUVE DU GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Alors, bonjour, Madame la Présidente, Madame et Monsieur les Régisseurs. Geneviève Paquet pour le Groupe de recherche appliquée en macroécologie. Bon. Pour la présentation du GRAME ce matin, nous avons la présence de madame Nicole Moreau. On va attendre que madame la greffière revienne pour l'assermentation.

_____

L'an deux mille dix (2010), ce dix-septième (17ième) jour du mois de juin, A COMPARU :

NICOLE MOREAU, analyste externe, ayant une place d'affaires au 2231, Avenue Bourgogne, Chambly, province de Québec;

LAQUELLE, après avoir fait une affirmation

solennelle, dépose et dit :

INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [97] Madame Moreau, c'est bien vous qui avez rédigé le rapport du GRAME qui a été déposé sous la cote C-4.6, en collaboration avec madame Valentina Poch?

Mme NICOLE MOREAU :

R. Oui, exact.

Q. [98] Est-ce que vous avez des modifications à y apporter?

R. Je n'ai pas de modification à apporter au rapport. Cependant, j'aurai des modifications aux conclusions suite aux nouveaux éléments qui ont été apportés par Gazifère en audience.

Q. [99] Très bien. Donc, vous adoptez tout de même le mémoire pour valoir pour votre témoignage pour la présence audience?

R. Oui, je l'adopte.

Q. [100] Donc, vous pouvez commencer la présentation. Merci.

R. Merci beaucoup. Bonjour, Madame, Monsieur. Alors, au présent dossier, le GRAME a abordé principalement deux enjeux, soit les indices de qualité de service du mécanisme incitatif de Gazifère, de même que le compte d'aide à la

substitution des énergies polluantes.

Pour réaliser son analyse concernant les indices de qualité, le GRAME a, d'une part, comparé les indicateurs de performance environnementale qui existent chez Gaz Métro et a également pris en considération les préoccupations de l'heure environnementales au Québec, dont les préoccupations exprimées par le gouvernement.

Le défi relevé par le GRAME était de déterminer quels seraient les indicateurs environnementaux qui, dans le contexte actuel du Québec, devraient être retenus ou pris en compte. Je vais faire un bref survol de comment on a procédé pour arriver à ces propositions-là.

On a pu d'abord constater que depuis deux mille cinq (2005), soit depuis la décision D-2006-158, que le gouvernement a légiféré à la fois sur les gaz à effet de serre et sur l'efficacité énergétique et, d'autre part, que le mécanisme incitatif de la performance de Gaz Métro en tient compte, soit à la fois d'une cible en efficacité énergétique et d'une cible de réduction de gaz à effet de serre. Donc, c'est sur cette réflexion-là globale qu'on a fait des propositions sur deux types d'indicateurs.

On a donc retenu des indicateurs en lien avec des décrets portant sur des enjeux qui... des enjeux de l'heure au Québec, soit l'atteinte de cibles triennales en efficacité énergétique et de même que la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

On s'est basé, tout d'abord, sur le décret D-1049-2007 qui concerne la redevance annuelle au Fonds vert. On a aussi regardé un peu le décret D-407-2007 qui concerne aussi la détermination de l'objectif de réduction des émissions atmosphériques au Québec.

Puis, on a regardé aussi le décret D-138-2008 qui concerne les cibles triennales d'efficacité énergétique. Donc, ça brosse un peu le tableau de ce qui s'est passé depuis les cinq dernières années au Québec, les préoccupations de l'heure au niveau gouvernemental et aussi au niveau de la population du Québec.

On a constaté que le mécanisme incitatif de Gaz Métro s'est ajusté à ce contexte-là, ce qui n'est pas encore le cas de celui de Gazifère. On a constaté aussi que le PGEÉ de Gaz Métro ne fait pas partie du mécanisme, ce qui n'empêche pas ce dernier d'être doté d'une formule incitative à la

performance du PGEÉ qui a été déterminée à même le mécanisme et à la table de concertation avec tous les intervenants de l'époque dont le GRAME faisait partie.

Puis ça a été déterminé selon une cible annuelle cumulative en efficacité énergétique qui a été fixée à vingt-quatre millions (24 M) de mètres cubes. Donc ça c'est une cible qui a été déterminée en groupe, on a réussi à s'entendre sur une cible à fixer dans le mécanisme. On voit que toutes ces étapes-là ne sont pas encore faites chez Gaz Métro, chez Gazifère, pardon, et que c'est nécessairement il va falloir se poser la question si on met une cible en place, ça serait quoi le chiffre à mettre ça. Ça c'est toute la problématique de la démarche qui n'est pas encore faite à l'heure actuelle.

Par contre, j'aimerais terminer avec cette introduction-là en disant que le GRAME soutient que ces deux indices de performance environnementale, soit les émissions de gaz à effet de serre et l'autre portant sur l'efficacité énergétique représentent des enjeux d'intérêt public et notamment deux grandes préoccupations environnementales de l'heure de notre société.

Maintenant j'aborde le premier, plus

particulièrement le premier indice que le GRAME a proposé, soit celui portant sur les gaz à effet de serre. Je ne veux pas me répéter là. Peut-être rappeler que déjà dans la décision 2006-158, la Régie mentionne que Gazifère n'avait retenu aucun indice de performance environnementale, mais s'engageait dès deux mille cinq (2005) à démontrer ses économies d'énergie, d'eau et de réduction de CO2. De même il s'engageait aussi de même à améliorer la performance énergétique de ses équipements et de sa flotte de véhicules.

Dans sa preuve le GRAME demandait à ce titre d'introduire un incitatif à la performance environnementale visant à adresser cette problématique, c'est-à-dire à adresser la nécessité de réduire les émissions atmosphériques au Québec et on demandait de l'attacher au mécanisme incitatif de Gazifère.

On était conscient que la cible restait à déterminer en fonction de projets ponctuels, parce que c'est un peu ce qui se passe chez Gaz Métro, c'est ce qui a été déterminé aux dernières modifications concernant ce sujet-là pour le mécanisme incitatif, c'est qu'on s'était penché sur la situation, qu'on s'est dit il vaut mieux aller

avec des projets ponctuels qui reconnaissent aussi les actions hâtives, on ne va pas faire comme je dirais dans l'ensemble du Canada qui adresse les réductions d'émissions atmosphériques sans considérer les actions hâtives. Donc ça c'est très important dans, surtout quand c'est une petite entreprise comme Gazifère. Quand tu fais des bons coups une année, si on ne reconnaît pas ces actions hâtives sur le long terme, ça devient problématique. Il y a des années c'est moins bon, des années c'est mieux. Donc ça c'est quelque chose que le GRAME considérait très important.

Donc le GRAME demandait à Gazifère de déposer une proposition à cet effet au prochain dossier tarifaire. Et là on se retrouve dans la situation que Gazifère annonce plutôt dès maintenant en audience des propositions. Donc il devance finalement ce que le GRAME demande. Donc on est vraiment très, très heureux de l'approche qui a été prise par Gazifère qui est proactive dans ce domaine-là.

Donc monsieur Marc St-Pierre indiquait qu'il entendait, ça c'est pour finalement adresser l'idée de projets ponctuels. Donc il nous proposait un projet ponctuel. Il nous proposait de, qu'il

entendait introduire une stratégie de communication afin de réduire le nombre de dommages et par conséquent réduire les émissions de gaz à effet de serre qui en résultent. C'est sûr que si on réduit les dommages, il y a moins d'émissions fugitives qui en résultent.

Mais par contre il ajoutait qu'il était difficile de faire des prévisions, qu'il était difficile de prévoir ça va être quoi les réductions qui vont vraiment en découler puis je pense que ça fait sens et qu'on comprend cette difficulté-là. Par contre, monsieur St-Pierre nous disait que les actions prises feront l'objet d'un suivi.

Donc compte tenu des propositions qui ont été annoncées, c'est-à-dire celles qui vont venir en phase 4 là, qui a été annoncé en audience par Gazifère et qui seront déposées en phase 4, pour notamment le projet d'introduire un suivi des actions visant à réduire le nombre de dommages et par conséquent visant à réduire également les émissions atmosphériques et également compte tenu des difficultés rencontrées par Gazifère pour réaliser et comptabiliser vraiment des réductions d'émissions, on pense qu'il n'y a pas lieu pour l'instant, c'est peut-être trop tôt dans le

processus d'introduire un indice de performance lié aux émissions atmosphériques, même si ça constitue, on le sait c'est une préoccupation de l'heure même au niveau planétaire.

On recommande cependant que soit déposé annuellement, à chaque dossier tarifaire, le suivi de la performance énergétique des équipements de la flotte de véhicules de Gazifère tel qu'ils nous ont indiqué en réponse à une demande en audience que ce suivi-là est fait dans le rapport d'Enbridge Operation Report.

Et on avait peut-être, on avait une autre question qui avait été posée concernant la politique d'achat des véhicules qu'on n'avait pas eu suite de ça. Donc le GRAME va préserver ses commentaires dans l'argumentation finale suite après avoir pris connaissance là de la politique.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Sans vouloir vous interrompre, seulement parler un peu plus fort parce qu'on m'indique que dans le fond de la salle on a de la misère à vous entendre.

Mme NICOLE MOREAU :

O.K. Sinon on me reproche de parler trop près alors j'ai éloigné le micro pour éviter ça. Merci, Geneviève.

Alors l'autre demande c'est aussi, ça serait vraiment important là qu'on voit ce qui se passe avec Gazifère, mais qu'on le voit ici au Québec, dans nos dossiers ici, c'est-à-dire qu'on assure que le, qu'il y ait un suivi de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre qui pourrait être déposé dans un document comme le PGEÉ, c'est-à-dire qu'on pourrait voir la progression dans le temps, l'évolution des émissions de gaz à effet de serre de Gazifère puis voir si ça se maintient dans le temps au niveau ou si à un moment donné, oups, il y a des, ça augmente. On pourrait évaluer une tendance.

Et l'autre chose aussi ça serait de suivre les émissions de GES qui vont résulter des dommages afin de pouvoir constater si les actions prises tendent à réduire ces émissions dans le temps. On nous a dit en audience que bien c'est monsieur St-Pierre qui nous a dit qu'il était difficile de suivre les réductions qui vont en découler. Par contre peut-être suivre c'est quoi les émissions qui sont constatées. Faire un bilan de ça, année après année, qui résulte des dommages. Donc c'est quoi les émissions qui résultent de ces dommages-là. On va pouvoir le voir dans le temps puis on va

voir s'il y a des améliorations qui sont, qui proviennent de ça.

J'aborde maintenant le deuxième indicateur qui a été proposé par le GRAME. J'aimerais quand même mettre les choses un petit peu en contexte en commençant. Il faut se rappeler que lorsque la Régie approuve le PGEÉ de Gazifère, quand il prend acte et accorde les budgets, il accorde des budgets et évalue c'est quoi les cibles qui correspondent à une efficacité énergétique qui va être atteinte avec ces budgets-là. Ils tiennent compte aussi des éléments d'instabilité du marché, ils tiennent compte des fluctuations du prix de la fourniture. Ils tiennent compte aussi de la présence de d'autres acteurs. Ils tiennent compte aussi est-ce que le marché va bien ou pas bien. Est-ce qu'il va y avoir plus d'efficacité énergétique ou pas? Est-ce que le marché change?

Donc on pense que tous ces éléments-là sont analysés année après année, sont vraiment attachés au PGEÉ, donc à la cible d'efficacité énergétique qui est là. On pense que ce n'est pas une raison d'exclure du mécanisme incitatif une cible qui serait fixée en fonction des prévisions du PGEÉ sur la base de l'instabilité du marché parce qu'on

pense que ces choses-là sont bien analysées, sont bien comprises. C'est sûr qu'il y a des fluctuations, puis il faut s'arranger pour ne pas pénaliser indûment une entreprise comme Gazifère pour des choses qui pourraient arriver là ponctuellement, mais nous on pense que ce n'est pas une raison a priori.

Le GRAME avait proposé que l'indicateur de performance soit basé, soit conçu en fonction des résultats prévisionnels ou prévus pour le PGEÉ. En effet, on a constaté que les résultats du PGEÉ de Gazifère entre deux mille deux (2002) et deux mille dix (2010) démontrent que ces résultats sont semblables à la part d'économie d'énergie pour le gaz naturel qui serait attribuée à Gazifère concernant la stratégie énergétique, lorsqu'on retranche la portion de l'Agence de l'efficacité énergétique.

Donc ça correspond. On a suivi ça de deux mille deux (2002) à deux mille dix (2010) puis c'est pas mal « tight » avec qu'est-ce que Gazifère doit atteindre en fonction de la stratégie. Donc on dit qu'il n'y a pas une grosse marge de différence. Nous le GRAME on serait confortable avec une cible qui serait basée sur le PGEÉ qui peut tenir compte

justement des fluctuations du marché puis tout ça, par rapport à une cible plus fixe qui viendrait de la stratégie énergétique. On serait confortable à quand même établir une cible parce qu'établir une cible c'est un premier pas, c'est dire on s'engage à ça. Puis après ça, bien dans le temps, on peut la modifier puis l'ajuster en fonction si on l'atteint ou pas, mais le premier pas est à faire et il n'est pas encore fait.

Donc le GRAME demandait également qu'une proposition soit élaborée par Gazifère pour le prochain dossier tarifaire et heureusement ici on a eu une bonne nouvelle à ce dossier-ci, c'est que monsieur St-Pierre faisait état des nouvelles propositions en cours de préparation, donc il nous devance. Il va plus vite que ce qu'on avait demandé dans notre rapport. Ils préparent, ils sont à même de préparer pour déposer en phase 4 l'introduction d'un indice de performance établi justement sur les résultats du PGEÉ.

Il semblerait avec les discussions que j'ai c'est que ce n'est pas l'intention de Gazifère évidemment de l'arrimer au mécanisme incitatif, mais ça ça sera une deuxième étape, il faut d'abord s'entendre sur qu'est-ce qu'il est possible de

faire, c'est quoi un choix d'une cible. Après ça en deuxième temps, il faut déterminer est-ce qu'on l'arrime ou pas au mécanisme incitatif. Donc ça peut se faire en deux étapes.

11 h 18

On pense que ça peut se faire en deux étapes. On accueille très favorablement là la proposition qui est en cours de préparation qu'on va prendre connaissance en phase 4. Cependant, on reste quand même un peu sur nos positions, c'est-à-dire qu'on sait que ce qui s'en vient, ça remplacerait un indicateur de performance qui, lui, s'il était attaché au mécanisme incitatif, comporterait un risque pour Gazifère d'être pénalisée via le partage de gain de productivité, ce qui ne serait pas le cas là peut-être avec ce qui va être proposé. Mais là, ça reste à venir, ce sont des suppositions.

On maintient quand même notre... l'idée qu'un indice... qu'il y a des indices de performance qui sont en place pour la satisfaction de la clientèle. Ces indices-là comportent un risque pour Gazifère. On pense qu'il est normal qu'un risque soit également assumé par Gazifère pour refléter sa responsabilité à l'égard de la

protection de l'environnement.

On notait aussi qu'un indice de performance a été ajouté à la demande de la Régie dans sa décision D-2007-130, donc après le dossier de deux mille cinq (2005). Donc, par conséquent, on trouve opportun d'attendre le dépôt de la proposition de Gazifère en phase 4 puisque la Régie pourra demander ultérieurement qu'un tel indicateur soit arrimé au mécanisme incitatif de performance, évidemment, si elle le juge nécessaire et utile à ce moment-là.

Donc, le GRAME recommande à la Régie d'attendre le dépôt de la proposition de Gazifère en phase 4 pour déterminer s'il y a lieu de l'arrimer au mécanisme incitatif. Et le GRAME reporte ses recommandations et attendra le dépôt de la proposition pour déterminer, suite à son analyse, s'il maintient sa recommandation de l'attacher au mécanisme incitatif, que peut-être qu'est-ce qu'il va y avoir sur la table va être assez intéressant pour qu'on dise « bien, ce n'est pas nécessaire de l'arrimer au mécanisme incitatif », puis on verra. Il n'y a pas d'urgence à prendre cette décision-là maintenant.

On rappelle, comme conclusion, que,

évidemment, les propositions du GRAME concernant cet indicateur-là visent à promouvoir la prise en considération de la performance environnementale de Gazifère à même le mécanisme. Ça, c'était notre intention de base. Et on soutient tout de même que cet indicateur-là est en lien avec les grandes préoccupations environnementales de l'heure.

Concernant le dernier sujet abordé par le GRAME dans son rapport, le GRAME recommandait se prononcer en faveur de la création d'un compte d'aide à la substitution d'énergie polluante. Et on accueille vraiment très favorablement aussi cette annonce qui a été faite par Gazifère en audience qu'il annonce la création de ce compte. Alors, on est très heureux de ça. Ça complète ma présentation.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [101] Alors, effectivement, ça complète pour la présentation du GRAME. Avant de passer au contre-interrogatoire, je voudrais seulement coter le document qui avait été déposé sous la cote C-4.10. Merci.

C-4.10 Document intitulé « Conclusions et recommandations du GRAME » pour la Phase 1

en date du 15 juin 2010

11 h 20

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Maître Paquet. Merci. Est-ce qu'il y a des intervenants qui désirent contre-interroger la représentante du GRAME? Maître Tremblay.

CONTRE-INTERROGÉE PAR Me LOUISE TREMBLAY :

Oui, Madame la Présidente, je n'ai qu'un commentaire, en fait, plus qu'une question là. Je veux m'assurer que la compréhension est la bonne.

Q. [102] Bonjour, Madame Moreau.

Mme NICOLE MOREAU :

R. Oui, bonjour.

Q. [103] Dans votre résumé là, votre présentation...

R. Oui.

Q. [104] ... en ce qui a trait à l'indice de performance portant sur les gaz à effet de serre, vous annoncez... vous dites au début :

> Compte tenu des propositions qui ont été annoncées en audience par Gazifère et qui seront déposées en Phase 4, pour notamment le projet d'introduire [...]

la compréhension que j'ai et d'après la preuve qui

a été faite la première journée, ce ne sont pas vraiment des éléments qui vont être déposés en Phase 4 ça. Ce serait plutôt quelque chose qui commencerait à compter de deux mille douze (2012). Et je voulais juste là vous...

R. O.K.

Q. [105] ... vous l'indiquer pour pas qu'il y ait de méprise.

R. O.K. Peut-être on a mal compris, ça s'est passé vite. On aurait aimé ça plutôt avoir ces réponses-là lorsqu'on a posé des questions, ça aurait été plus facile pour nous de... mais...

Q. [106] Mais, ce que je comprends dans le fond, c'est que vous souhaitez... Ce sont, dans le fond... votre souhait, ce serait que ce soit... que ces suivis-là soient déposés annuellement dans les dossiers tarifaires. C'est essentiellement ça votre souhait

R. Subséquents pas... pas maintenant, mais subséquents, oui, c'est notre souhait.

Q. [107] Parfait. Merci beaucoup.

R. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Maître Tremblay. Maître Legault, pas de question. Maître Duquette.

INTERROGÉE PAR Me LISE DUQUETTE :

Q. [108] En fait, une seule question, Madame Moreau. Je veux juste m'assurer de bien comprendre en ce qui concerne le fait que vous souhaitez reporter temporairement vos recommandations sur l'indice de performance en efficacité énergétique. Ce que vous nous dites, c'est que vous allez attendre, on va rendre une décision sur le renouvellement du mécanisme incitatif...

R. Hum, hum.

Q. [109] ... on l'espère, cet été, avant la Phase 4, évidemment, puisque la phase tarifaire attend un petit peu cette décision-ci. Et vous vous proposez de peut-être vouloir revenir sur le renouvellement du mécanisme incitatif une fois que nous aurons rendu notre décision là-dessus.

R. C'est une très bonne question. D'ailleurs, on en a discuté, moi et mon procureur, sur comment ça peut s'arrimer, comment un indicateur de performance peut s'arrimer au mécanisme incitatif. On avait l'impression qu'avec la... si on regarde ce qui s'est passé avant, c'est qu'il y a déjà eu une décision qui a été prise subséquemment par la Régie pour demander à Gazifère d'introduire un indicateur de performance sur, je pense, la satisfaction de la

clientèle. Puis, on avait l'impression que ça pouvait se faire après, donc pas nécessairement au renouvellement aux cinq ans. C'était sur cette base-là qu'on disait que c'était mieux d'attendre. Et si ce n'était pas possible, évidemment, on s'encourage à demander à Gazifère de, oui, d'introduire un indicateur de performance sur l'efficacité énergétique, quitte à déterminer une cible en cours d'année et que Gazifère dépose une proposition à cet effet-là. Oui, c'était notre premier souhait.

On voit qu'il va y avoir quelque chose sur la table, puis là on s'est demandé, est-ce que c'est possible... est-ce que la Régie va pouvoir prendre une décision par la suite. On avait l'impression que oui. Mais là, si vous me lancez la balle, c'est... vous pourriez peut-être répondre.

Q. [110] En fait, c'est sûr que la Régie pourrait décider de revoir le mécanisme incitatif dans la décision tarifaire, mais vous comprendrez que ce n'est pas nécessairement un souhait premier que de revenir sur une décision qui viendrait peut-être. Alors, je voulais juste m'assurer que vous comprenez cette situation-là et que, s'il y avait des recommandations à faire dans l'une... ou

subsidiaires mettons, que c'est le temps peut-être de les faire.

R. O.K. Donc, on les précisera en argumentation finale. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Bien, on n'aura pas d'autre question de la part de la Formation. Merci beaucoup, Madame Moreau, vous êtes libérée. Nous allons donc procéder à la présentation de la preuve de SÉ/AQLPA, Maître Neuman.

PREUVE DE STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Bonjour, Madame la Présidente, Madame et Monsieur les Régisseurs. Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et l'AQLPA. Monsieur Jacques Fontaine est présent et il est prêt à être assermenté.

_____

L'an deux mille dix (2010), ce dix-septième (17ième) jour du mois de juin A COMPARU :

JACQUES FONTAINE, Consultant en énergie, ayant une place d'affaires au 10946, Avenue Derome, Montréal-Nord, province de Québec;

LEQUEL, après avoir fait une affirmation solennelle, dépose et dit :

INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [111] Bonjour, Monsieur Fontaine. Alors, ma première question, c'est évidemment de vous demander d'identifier le rapport, votre rapport. Donc, est-ce que vous reconnaissez votre rapport C-5.7 SÉ/AQLPA-1, Document 1, comme ayant été préparé par vous ou sous votre supervision, avec la collaboration de madame Kim Cornelissen?

R. Oui, je le reconnais.

Q. [112] Par ailleurs, j'informe la Régie, enfin, comme nous en avions déjà fait part par écrit, que madame Cornelissen a contribué au rapport, mais elle ne peut malheureusement pas être là aujourd'hui puisqu'elle avait un autre engagement qui l'empêche d'être ici.

Alors, Monsieur Fontaine, quel est votre évaluation globale du mécanisme incitatif de Gazifère?

R. Bien, globalement nous sommes d'avis que le mécanisme incitatif de Gazifère a donné de bons résultats. Il a permis à Gazifère de maintenir au-dessus de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) l'atteinte pondérée des cinq indices de qualité de services. Il a permis à Gazifère de réduire les coûts réels de distribution par client. Il a permis d'améliorer la productivité de Gazifère de zéro virgule deux (0,2) à zéro virgule trois pour cent (0,3 %).

Il a incité Gazifère à introduire une nouvelle technologie pour réparer des fuites de gaz naturel. Il a incité Gazifère à améliorer sa collaboration avec la Ville de Gatineau. Alors nous recommandons donc à la Régie de maintenir un mécanisme incitatif pour Gazifère.

Q. [113] Monsieur Fontaine, quels sont vos commentaires par rapport aux indices de qualité?

R. Nous sommes déçus de constater que Gazifère ne propose pas d'indice environnemental dans son mécanisme. Nous rappelons que Gaz Métro a deux indices environnementaux dans son mécanisme, l'obtention et le maintien de l'enregistrement ISO

14001 et un pourcentage de réalisation de l'objectif annuel de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Q. [114] Là-dessus quand on parle de cet indice de Gaz Métro, quand on parle de l'objectif annuel de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, il s'agit non pas de son PGEÉ, mais de ses activités, est-ce bien cela?

R. Oui, ses activités propres.

Q. [115] D'accord, merci.

R. La Régie a aussi demandé à TransÉnergie de développer un ou des indicateurs de sa performance environnementale. TransÉnergie inclut les indicateurs environnementaux suivants dans ses dossiers à titre informatif, le pourcentage de la superficie de ses emprises traitées à l'aide de phytocide, le taux de réutilisation des huiles minérales isolantes, le nombre de déversements accidentels.

TransÉnergie présente aussi l'objectif environnemental suivant dans son régime de rémunération incitatif. C'est le pourcentage des litres d'huile récupérés lors des déversements accidentels. La Régie a aussi demandé à TransÉnergie d'étudier la possibilité de modifier

ses indicateurs environnementaux ou d'en ajouter. La Régie a également amorcé une démarche qui pourra mener à l'introduction d'indicateurs environnementaux ou de développement durable dans les dossiers réglementaires à venir d'Hydro-Québec Distribution.

Q. [116] Donc quelle est votre recommandation quant aux indices de qualité que Gazifère devrait mettre en place dans son mécanisme?

R. Nous croyons qu'un ou des indices de qualité relatifs à l'environnement devrait faire partie des indices utilisés aux fins du partage du bénéfice perçu en trop. D'ailleurs la preuve démontre que Gazifère possède déjà les éléments de base lui permettant d'élaborer un indice qui refléterait les réductions de gaz à effet de serre dans ses activités.

Enbridge pour Gazifère établissait déjà de tels calculs en deux mille un (2001) et bien on a mis le tableau en référence, et monsieur St-Pierre de Gazifère a de plus affirmé en audience le quatorze (14) juin que cela était toujours le cas et que ces renseignements étaient disponibles annuellement.

Récemment la direction d'Enbridge a aussi

annoncé un programme ambitieux visant à stabiliser l'empreinte écologique de cette entreprise. De plus, monsieur St-Pierre de Gazifère a indiqué à l'audience du quatorze (14) juin que l'entreprise envisage de mettre en oeuvre une campagne de sensibilisation afin de réduire les émissions de gaz dues à des bris lors d'excavations. Il a aussi indiqué que Gazifère avait fait des efforts importants pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans ses activités et actifs.

Nous recommandons à la Régie de demander à Gazifère de fournir un état de l'ensemble de ses actions quant aux émissions des postes et conduites et quant au profil environnemental de ses bâtiments, véhicules et de leurs opérations et lorsque disponibles, de leurs résultats à cet égard. Ceci lors de chaque dossier tarifaire annuel, afin que la Régie et les intervenants puissent en faire le suivi puis que Gazifère soit récompensée pour ses bons coups, s'il y a lieu.

Nous recommandons aussi à la Régie de l'énergie tel qu'indiqué dans notre rapport de requérir que Gazifère dans son mécanisme incitatif incorpore un ou des indices environnementaux sur ce sujet parmi les indices de qualité permettant de

déterminer la part du bénéfice perçue en trop qui sera retournée aux consommateurs et la part qui pourrait être conservée par le Distributeur.

Tel qu'indiqué dans notre rapport, ces indices environnementaux pourront notamment tenir compte des caractéristiques environnementales des bâtiments occupés par Gazifère, des émissions produites par son parc de véhicules, du gaspillage de ressources qui serait évité, de ses émissions fugitives et plus généralement de son bilan d'émissions atmosphériques et d'autres aspects éventuels de son empreinte écologique.

Q. [117] Est-ce que vous proposez un indicateur qui serait basé sur les résultats du PGEÉ à l'intérieur du mécanisme incitatif?

R. Non, là nous sommes d'accord avec l'opinion de Gazifère à l'effet que le PGEÉ étant exclu, ça serait comme une incongruité d'y inclure dans le mécanisme des résultats basés sur quelque chose qui est exclu du mécanisme.

Q. [118] Monsieur Fontaine, avez-vous des commentaires à faire concernant la pondération des indices de qualité employés par Gazifère dans son mécanisme incitatif?

11 h 34

R. Bien nous nous sommes rendu compte que Gazifère accepte que certains de ses objectifs soient atteints à plus de cent pour cent (100 %) et nous croyons que c'est une anomalie, entre autres, c'est le cas de l'entretien préventif. Alors j'ai donné un exemple dans une question, c'est si on mettait, si cet indicateur-là était atteint à cent vingt pour cent (120 %) bien là ça pourrait contrebalancer des résultats qui seraient ordinaires dans d'autres choses.

Alors nous recommandons que la Régie requiert de Gazifère qu'elle instaure un système de points qui fera en sorte qu'aucun indice ne dépasse le nombre de points marqués. Si on met vingt points, bien que ce ne soit pas vingt pour cent (20 %) multiplié par un facteur qui peut être plus grand que un, mais que ce soit seulement vingt points si c'est atteint à cent pour cent (100 %).

Q. [119] Monsieur Fontaine, est-ce que vous avez d'autres commentaires sur le mécanisme incitatif proposé par Gazifère?

R. Oui. Nous sommes d'avis que le nombre de clients devrait continuer à être utilisé comme base servant à établir la croissance du revenu plafond. Nous

avons étudié l'historique du nombre de clients, celui des volumes vendus qu'il soit normalisé ou non, nous avons constaté que le volume des ventes varie beaucoup avec un écart-type de l'ordre de quinze pour cent (15 %). Alors que l'écart-type associé à l'évolution du nombre de clients n'est que de deux point huit pour cent (2,8 %).

Dans mon expérience avec tous les autres distributeurs au Québec, Hydro-Québec Distribution puis Gaz Métro, toutes ces entreprises-là ont beaucoup de difficulté à prévoir le secteur industriel, l'évolution du secteur industriel, dont on a fait des représentations là-dessus puis d'autres en ont, c'est une bête noire pour les prévisionnistes, puis Gazifère n'est pas meilleure que d'autres pour faire la prévision du secteur industriel.

Q. [120] Je passe maintenant à l'autre thème qui est abordé dans votre rapport. Est-ce que vous avez des commentaires, Monsieur Fontaine, concernant les taux d'amortissement proposés par Gazifère?

R. Nous nous sommes d'abord préoccupé des taux d'amortissement proposés par Gazifère concernant les branchements d'immeubles, les conduites principales et les postes de mesurage. Notre

crainte était qu'une durée de vie trop longue puisse avoir un impact sur les émissions fugitives. Autrement dit qu'on considère que la vie est très longue, donc on n'a pas besoin d'intervenir puis si on se trompe ça peut avoir des conséquences pour l'environnement, mais les réponses de Gazifère sur ce sujet-là nous ont rassuré.

Entre autres, ils nous ont rappelé que leur réseau de distribution est récent et qu'ils n'ont jamais utilisé de conduites en fonte et de plus qu'ils ont un programme annuel de détection des fuites qui permet de détecter et de réparer rapidement toute fuite. Alors là-dessus on était rassuré.

Cependant, nous demeurons préoccupé par la diminution des taux d'amortissement proposés par Gazifère pour les compteurs et par la valeur de récupération de soixante-cinq pour cent (65 %) qui y est associée. Nous croyons que la position de Gazifère ne donne pas suffisamment d'importance à l'introduction d'un compteur intelligent, ce qui, d'après nous, baisserait la valeur de récupération des compteurs existants. S'il y a un programme pour remplacer les compteurs, les compteurs actuels bien normalement ils ne seraient pas réutilisés, mais

leur valeur serait beaucoup moindre.

Puis déjà de tels compteurs ont été installés en Ontario, dans notre rapport on donne l'exemple de la Ville de Kingston. Le parlement européen a...

Q. [121] Excusez-moi, en Ontario, à Kingston, c'est dans le domaine?

R. Gazier.

Q. [122] O.K. d'accord.

R. Le parlement européen vise un objectif de quatre-vingt pour cent (80 %) de ses compteurs pour deux mille vingt (2020), là ça inclut l'électricité puis le gaz, mais déjà Électricité de France et Gaz de France ont commencé à déployer de tels compteurs dans leurs régions de service. Tout à l'heure, j'ai regardé sur Internet que ENEL en Italie en a déjà quatre point huit millions (4,8 M) d'installés pour le gaz. Le NARUC en février deux mille sept (2007) recommandait d'accélérer l'amortissement des systèmes de mesurage pour tenir compte de l'évolution rapide de la technologie des compteurs.

Alors devant ça nous nous recommandons de maintenir le taux actuel de deux virgule quatre-vingt-douze pour cent (2,92 %) de l'amortissement relié aux compteurs et ne pas plutôt aller dans le

sens inverse et de diminuer l'amortissement alors que cette baisse est basée sur une valeur de rachat là. C'est une valeur résiduelle qui nous semble exagérée ou qui peut l'être dans un an ou deux ou trois, mais bien à l'intérieur de la durée du mécanisme.

Q. [123] Donc si je comprends bien votre recommandation, ce n'est pas encore de le monter, mais au moins de ne baisser?

R. De le tenir à deux virgule neuf deux (2,92) plutôt que de descendre là, de mémoire, à deux douze (2,12) ou deux vingt-deux (2,22). Je vais vous dire ça.

Q. [124] D'accord. Est-ce que vous avez un commentaire à faire sur l'affirmation des témoins de Gazifère il y a quelques minutes à l'effet que les compteurs avancés en gaz naturel ne sont qu'émergents pour l'instant et compte tenu des durées de vie dont on parle?

R. Bien déjà il y en a d'installés en Californie. Tout à l'heure j'ai donné l'exemple de l'Italie, ENEL, quatre point huit millions (4,8 M) c'est, moi je n'appelle plus ça émergent. Alors ce n'est peut-être pas au Canada, il n'y en a peut-être pas tant que ça, mais il y en a en Californie, il y en a en

Europe là, un nombre important.

R. D'accord. Je vous remercie, Monsieur Fontaine. Donc Monsieur Fontaine est disponible à être interrogé par d'autres personnes.

14 h 40

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Maître Neuman. Est-ce qu'il y a des représentants, des intervenants qui désirent contre-interroger le panel de SÉ/AQLPA? Maître Tremblay?

Me LOUISE TREMBLAY :

Je n'ai pas de questions, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Maître Legault?

Me LOUIS LEGAULT :

Pas de questions.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Maître Duquette.

INTERROGÉ PAR Me LISE DUQUETTE :

Q. [125] J'en ai quelques-unes. Elles sont principalement des questions de précision. La première, en fait, dès le début de votre rapport, vous mentionnez que, dans « les principes », c'est l'ensemble des groupes d'intérêt qui sont représentés à la Régie seraient, selon vous, la

somme de l'intérêt public. Je voulais juste vérifier cette notion-là. C'est parce que vous mentionnez que, dans les mécanismes incitatifs, c'est à la page 2 de votre mémoire...

R. Oui.

Q. [126] ... le renouvellement du mécanisme, premier paragraphe :

> Le mécanisme incitatif basé sur la performance vise un double objectif : l'allègement réglementaire et l'incitation à l'amélioration de la performance selon des modalités contribuant à satisfaire l'ensemble des groupes d'intérêt représentés dans le processus d'établissement.

Et je voulais vous demander si vous pensez que l'ensemble des intervenants qui sont ici présents représentent la somme de l'intérêt public que l'on doit également représenter?

R. Mettons que ce qui est écrit, ça voulait dire ça. Est-ce que le mécanisme comprend, ce qui est devant la Régie, est-ce que ça complète ça? Est-ce qu'il y a d'autres groupes qui devraient être ajoutés? Bien, je disais que l'objectif du mécanisme est comme ça, puis que le processus vise à atteindre

cet objectif-là. Est-ce que d'autres groupes pourraient être ajoutés? C'est une question. Je n'ai pas la réponse. Est-ce que c'est exhaustif? Généralement, des descriptions comme ça, ce n'est pas exhaustif.

Q. [127] Parfait. En fait, trois petites questions sur le taux d'amortissement et les compteurs. Dans votre mémoire, dans la page 12 et 13, vous mentionnez que vous êtes d'accord avec les propos de la firme Gannett Fleming concernant le fait que... En fait, je vais lire le dernier petit paragraphe de la page 12 :

> Gannett Fleming believes that the life estimation should include all of the relevant factors, including the review of historic retirement patterns through the development of a full mortality study, and of the other factors that can only be determined through discussions with company operating, engineering and management staff.

Vous mentionnez ensuite que vous êtes en accord avec de tels propos. Mais lorsqu'arrive le temps des compteurs pour les taux d'amortissement, vous

déviez de cette proposition-là pour accorder, il semblerait, une pondération un petit peu plus importante au contexte général dans lequel la société se retrouve plutôt que sur les discussions avec les gestionnaires.

R. Bien, moi, je pense que ce qui est là, ce qui était proposé par Fleming, c'est correct. Sauf que je pense que, dans les discussions, il aurait dû y avoir des gens qui disent : telle chose s'en vient, puis, là, ça n'a pas été fait. Alors, moi, je pense que le processus est correct, mais si la bonne réponse n'a pas été donnée. D'après moi, les compteurs intelligents sont imminents. Et de baisser la valeur des compteurs, de baisser l'amortissement relié aux compteurs ne va pas dans le bon sens. C'est mon propos. Et ça accorde sur le soixante-cinq pour cent (65 %) de valeur. Je dis, si on va les remplacer par d'autre chose, ce soixante-cinq pour cent (65 %) là, il n'est pas là.

Q. [128] Ce point-là, ça va. Et puis je me demandais que sur la foi de la réponse de monsieur Kennedy ce matin, sur le fait que, peut-être à l'exception de la Ville de Kingston en Ontario, mais sur le fait que les compagnies gazières canadiennes n'utilisent pas encore des « smart meters » et que le fait

qu'ils ont annoncé que Gazifère n'avait pas de plan de remplacer les compteurs, ce qu'on peut comprendre, dans les cinq prochaines années, soit dans le terme du prochain mécanisme incitatif, est-ce que vous maintenez toujours cette position-là?

R. La question, c'est le cinq ans, là. C'est l'évaluation de la durée. Habituellement, on est en cause tarifaire. La cause tarifaire, c'est une durée d'un an ou dix-huit (18) mois, un an. Alors, là, on est dans le mécanisme. Le mécanisme, c'est renouvelé. Ça va être pour cinq ans. Ce qui est vrai pour un an ou deux, cinq ans, c'est difficile. Je trouve ça moins prudent. Une prévision de cinq ans...

On a vu Hydro-Québec faire une prévision de la demande pour deux mille six (2006) en deux mille deux (2002), là, puis elle n'était pas précise, précise. Surtout pour un événement comme ça. Puis en plus, il y en a déjà d'installés. C'est ça qui... Il y en a peut-être pas ici, mais ça peut venir rapidement. Évidemment, si le prix du gaz naturel continue à diminuer, là, c'est possible que la pression pour l'utiliser de la façon plus parcimonieuse ne soit pas aussi forte.

Q. [129] Une dernière petite question. Vous mentionnez

que NARUC a convenu en février deux mille sept (2007) de considérer de faire des recommandations afin d'amortir plus rapidement les taux d'amortissement pour les compteurs, les « smart meters ». Comme vous le savez, NARUC fait autant d'électricité que de gaz. Est-ce que vous savez si cette recommandation-là était plus pour les compteurs électriques, pour les compteurs gaziers, l'ensemble?

R. Bien, je présume que c'était pour tous les compteurs, mais je n'ai pas le contexte.

Q. [130] Je vous remercie.

R. Je n'ai pas le contexte.

Q. [131] Ça va être tout pour moi. Merci.

INTERROGÉ PAR M. RICHARD CARRIER :

Richard Carrier pour la formation de la Régie.

Q. [132] Monsieur Fontaine, vous proposez l'adoption d'un indice de performance environnementale. Pouvez-vous expliquer le lien que vous faites avec les indices de qualité de service? Et pourquoi un indice de performance environnementale devrait être partie intégrante du mécanisme incitatif et donc qu'il y ait rémunération rattachée à?

R. Bien, je prends l'exemple de Gaz Métro qui en a déjà deux et je pense que ça fait partie d'un

certain service à l'ensemble de la clientèle de donner l'exemple sur la question de l'environnement, l'utilisation. Puis, en plus des réponses de Gazifère, ils nous ont dit qu'ils vont tous les faire ces efforts-là. Alors, je me dis, tant qu'à les faire, on devrait en bénéficier puis les mettre dans leur mécanisme.

Q. [133] Puis, quel est l'avantage de l'inclure dans un mécanisme versus en développer un pour un suivi dans le cadre des...

R. Bien, s'ils l'incluent dans leur mécanisme, ils vont avoir... ils vont avoir le résultat de leur bonification. Alors, ils vont l'utiliser pour leur bonification. Et c'est probablement quelque chose sur lequel ils vont avoir plus de contrôle ou que d'autres indicateurs pour lesquels ils ont certainement du contrôle, mais il peut y avoir des événements fortuits.

Q. [134] Et quant à l'adoption d'un indice de performance environnementale à l'extérieur du mécanisme incitatif, êtes-vous favorable quand même?

R. Bien, ce serait bien. Oui, oui. Oui, oui.

Q. [135] Oui.

R. Ce n'est pas cent pour cent (100 %) ou zéro là, on

ne fera pas ça. Mais là, c'est sûr que s'il y a un indice environnemental du suivi, c'est bon. Nous, on dit, rendons-le le plus sérieux possible et mettons-le dans le mécanisme.

Q. [136] Merci. Ça complète mes questions.

LA PRÉSIDENTE :

Q. [137] Merci. Merci beaucoup, Monsieur Fontaine. Ça va terminer la présentation de la preuve de SÉ/AQLPA. Donc, vous êtes maintenant libéré.

R. Merci.

DISCUSSION

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Je vois qu'il est déjà onze heures quarante-cinq (11 h 45). Maître Tremblay, est-ce que vous comptez finalement présenter une contre-preuve?

Me LOUISE TREMBLAY :

Madame la Présidente, je vais être bien honnête avec vous. Je dois faire le point avec mes clients à cet égard-là, mais d'une façon ou d'une autre, ce serait, si nous en faisons une, ce sera excessivement court.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, je proposerais peut-être qu'on prenne la pause lunch immédiatement. Et au retour, on pourrait revenir à treize heures (13 h 00). Est-ce

que c'est... ça nous donne une heure quinze pour dîner. Et nous allons débuter, au retour du lunch, avec la preuve de l'Union des municipalités et, par la suite, on va entendre votre courte contre-preuve et on fera le point sur les engagements là qui devront être déposés demain.

Me LOUISE TREMBLAY :

Très bien.

LA PRÉSIDENTE :

C'est beau. Donc, on va prendre immédiatement la pause du lunch, de retour à treize heures (13 h 00). Merci.

PAUSE

13 h 06

LA PRÉSIDENTE :

Oui, bonjour.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Bonjour, Madame la Présidente, Madame et Monsieur les Régisseurs. Dominique Neuman pour SÉ/AQLPA. Simplement pour vous signaler que tout à l'heure dans une des réponses de monsieur Fontaine, il y a eu un lapsus. Nous étions en train de parler du taux d'amortissement. Et je fais cette rectification parce qu'il y a une transcription. À un moment donné, on parlait du taux d'amortissement

et il a parlé du mécanisme incitatif au lieu de parler de l'étude d'amortissement.

Je n'ai pas... peut-être éventuellement, si la Régie le permet, quand j'aurai la transcription, je pourrais signaler exactement la ligne et la page de la transcription où cette erreur apparaît, mais c'était, je pense, tellement évident pour tout le monde que personne s'en était aperçu, mais sur le texte de la transcription, il parle du mécanisme incitatif, alors qu'en fait, on était dans un sujet où on parlait du taux d'amortissement.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Je pense que ça va être suffisant...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

D'accord. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

... pour pouvoir nous permettre de bien comprendre.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

O.K. Merci bien.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous allons donc passer à la présentation de la preuve de l'Union des municipalités du Québec, Maître Cadrin.

PREUVE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Me STEVE CADRIN :

Alors, bonjour. Bon après-midi. Alors, Steve Cadrin pour l'Union des municipalités du Québec. Alors, nous pouvons maintenant peut-être assermenter le témoin et commencer le dépôt de la preuve.

_____

L'an deux mille dix (2010), ce dix-septième (17ième) jour du mois de juin, A COMPARU :

LOUIS-RENAULT ROZÉFORT, comptable agréé, ayant une place d'affaires au 590, Chemin du Bord de l'eau, Laval, province de Québec;

LEQUEL, après avoir fait une affirmation solennelle, dépose et dit :

INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

Q. [138] Alors, Monsieur Rozéfort, je comprends que vous avez préparé la preuve de l'UMQ, en fait, lorsqu'on mentionne « la preuve » sur les sujets traités en Phase 1 qui est le document C-6.5-UMQ.

Est-ce que c'est exact?

M. LOUIS RENAULT ROZÉFORT :

R. Oui.

Q. [139] Vous adoptez cette preuve pour tenir lieu à votre témoignage écrit en la présente instance?

R. Oui.

Q. [140] Vous n'étiez plus sûr s'il fallait faire ça debout ou assis! D'accord. Alors, peut-être le déposer formellement donc le document C-6.5-UMQ pour tenir lieu de votre témoignage écrit en la présente instance. Et je vous laisserai débuter votre présentation, Monsieur Rozéfort. Merci.

R. Merci, Maître cadrin. Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour les autres membres du banc.

Après quatre années d'existence du mécanisme actuel, Gazifère est revenu pour vous demander la prolongation avec certaines modifications du mécanisme actuel.

Généralement, quand on se trouve dans un processus d'évaluation, continuation de mécanisme, il y a deux questions à se poser. La première question, c'est de se demander : est-ce que les conditions qui expliquent le choix du type de mécanisme sont encore pertinentes. Et la deuxième question, c'est de voir dans quelle mesure le

mécanisme a répondu aux attentes d'un mécanisme incitatif, c'est-à-dire dans quelle mesure il y a eu des gains de productivité réels qui ont été réalisés.

Pour répondre à la première question, j'ai essayé d'aller au-delà de ce que Gazifère avait présenté dans sa preuve qui était les demandes de la Régie de déposer le coût moyen par client. J'ai essayé de regarder les cinq années pendant lesquelles le mécanisme a été en vigueur, de deux mille six (2006) à deux mille dix (2010), et j'ai fait une reconstitution des volumes des clients, la consommation moyenne, du revenu et du taux unitaire, à partir des dossiers tarifaires. C'est le tableau 1 du mémoire.

Ce qui s'est dégagé de cette étude-là, c'est que, selon un taux annuel moyen, les volumes ont baissé de point sept pour cent (0.7 %) et si on regarde dans le tableau, les volumes de deux mille six (2006) sont, en fait, inférieurs aux volumes projetés de deux mille dix (2010). Mais, si on prend le nombre de clients, le nombre de clients ont augmenté de façon assez intéressante.

Sur une base de taux annuel moyen, le nombre de clients ont augmenté d'à peu près quatre

(4 %). La consommation moyenne a baissé de quatre point trente-quatre (4.34 %) et le revenu a augmenté de cinq point soixante-sept (5.67 $) et le taux unitaire a augmenté de six quarante et un (6.41 %).

Dans le dossier de fermeture, il ne faudrait pas tout à fait comparer les deux parce qu'ils ne sont pas sur le même nombre d'années. On remarque quand même une constante, c'est que la consommation moyenne par client diminue, peut-être pas avec... aussi rapide que prévu dans les tarifaires, mais la consommation moyenne par client diminue.

Si on regarde cet aspect-là, on peut dire que la première question : est-ce que les conditions existent encore, on peut répondre que « oui ». Parce que si vous vous souvenez, ce mécanisme a été adopté, le mécanisme de type plafonnement du revenu par client, a été adopté parce qu'on avait vu qu'il y avait une diminution de la consommation moyenne dans la franchise. Et c'était une façon, finalement, de... c'était une façon de tenir compte de cette diminution moyenne de la consommation. Donc, on n'a pas le « driver », excusez, le terme exact, ce serait de dire ce qui

« drive » les coûts de Gazifère, c'est plus la clientèle, finalement. Donc, c'est correct d'avoir choisi les conditions qui ont présidé à l'instauration de ce premier type de mécanisme sont encore valables. Donc, on peut dire qu'on pourrait continuer sur cette base-là, sur le mécanisme.

13 h 12

D'autant plus que si on regarde les fermetures, on peut dire que Gazifère a fait généralement des excédents de rendement. C'est peut-être pas nécessairement un élément, je pourrais dire, définitif, mais le mécanisme a fonctionné. Le Distributeur a pu faire son rendement et plus. Donc, finalement, le Distributeur n'a pas été mis en danger par le mécanisme, donc le mécanisme a fonctionné sur ce point-là.

La deuxième question, c'est de dire : est-ce que le mécanisme a révélé le vrai gain de productivité. En fait, j'ai essayé de regarder comment ce mécanisme-là pourrait fonctionner. Et en fait, quand on regarde le mécanisme, bien souvent on se dit, et ceci sans malice, est-ce que le Distributeur a été capable de « gamé » le système. C'est-à-dire dans quelle mesure il a été capable

d'ajuster certaines affaires pour faire des gains de productivité, je pourrais dire, gratuits.

Donc, le premier élément, c'est de regarder est-ce que les volumes ont été systématiquement sous-estimés ou surestimés pour que le Distributeur fasse des gains de productivité qui ne seraient pas des gains de productivité effectifs.

Dans le mémoire, au tableau 2, j'ai regardé l'évolution des volumes réalisés. En fait, si on veut aller, qu'est-ce que ce tableau-là révèle, je sais qu'il y a certains intervenants auparavant qui ont abordé le sujet et je vais être assez... je vais aller assez rondement sur ce point-là.

Les volumes continus, il n'y a pas de difficulté. On peut dire que les projections ont été assez proches des volumes réalisés. Parfois même il y aurait des projections qui étaient assez optimistes par rapport aux volumes réalisés. Donc, le volume continu, on ne peut pas dire qu'il y a une intention, une action intentionnelle du Distributeur de « gamer », je pourrais dire, entre guillemets, de « gamer » le mécanisme.

Les volumes interruptibles, c'est un peu plus difficile à conceptualiser c'est quoi leur rôle dans le mécanisme parce que les volumes

interruptibles - et puis c'est devenu comme, je pourrais dire, le cri prédominant de bien des intervenants - ils ont été relativement hors normes par rapport aux projections.

Bon. Dans mon mémoire, je me suis arrêté à la simple décision de la Régie qui disait « bien, écoutez, on ne va pas les traiter de façon particulière là. Ces volumes font partie de la gestion normale. On va les considérer comme n'importe quel autre volume ».

Et en fait, il y a quelque chose de particulier dans les volumes interruptibles. Parfois, on dépasse de beaucoup les projections, mais ils rapportent pas gros. Ce ne sont pas des volumes, on pourrait dire, payants. Donc, il y a comme les volumes qui paraissent assez importants, mais quand on regarde le revenu que ces volumes-là apportent, ce ne sont pas des volumes payants.

Parce qu'en deux mille sept (2007), on a même observé que les revenus réalisés par Gazifère ont été inférieurs aux revenus qu'on lui avait accordés dans la tarifaire, alors que les volumes en fermeture étaient supérieurs aux volumes prévus. Donc, c'est dire qu'il y a eu des volumes interruptibles qui se sont ajoutés en fermeture,

mais les revenus n'ont pas suivi.

Donc là, on est comme suspendu un peu par rapport à l'effet réel de ces volumes-là sur le mécanisme. Est-ce que fondamentalement il y a eu une volonté, je pourrais dire, intentionnelle? On est suspendu.

Et ça me ramène à une réflexion que... Excusez, on a senti pendant que les représentants des consommateurs présentaient leur mémoire, on a senti qu'il y avait comme une espèce de flottement dans la salle. Tout le monde se disait « bien, écoutez, est-ce qu'il y a quelque chose qui se passe là qu'on devrait regarder de plus proche ».

On a parlé de la nécessité d'introduire un compte de frais reportés. On a parlé de la possibilité d'avoir recours à une projection des volumes des grands clients interruptibles qui ne serait pas basée sur le contrat signé. On a parlé de la nécessité de faire appel à un expert. On a parlé d'allonger la période du mécanisme afin d'avoir plus d'années d'écoulées quand on va faire l'évaluation. Donc, il y a eu toutes sortes d'idées qui ont été lancées disons pour appréciation générale, pour réflexion de tout le monde.

Et ça me ramène à une réflexion que j'avais

faite au cours de l'étude de l'examen du mécanisme. J'avais dit dans les notes sténos « après trois ans, il ne faut pas se faire de grandes illusions. On ne verra pas nécessairement grand-chose sur la performance du mécanisme incitatif ». Trois ans, c'est relativement court pour avoir un jugement, je pourrais dire, définitif sur le mécanisme. Et dans ce sens, on pourrait penser à un allongement de la période du mécanisme.

Mais, cette position « allonger le mécanisme pour avoir, je pourrais dire, plus d'années écoulées pour pouvoir en faire une évaluation plus solide », l'UMQ aurait de fortes réserves dans le fait d'allonger la période du mécanisme. C'est-à-dire, on peut dire que le mécanisme va aller pendant cinq ans, mais allonger... Je ne suis pas sûr d'avoir compris exactement ce qu'on entend par « allonger » la période du mécanisme.

Est-ce qu'on va dire : le mécanisme va « rouler », entre guillemets, pendant six ans? Parce que quand on allonge le mécanisme incitatif, il y a ce qu'on appelle le pouvoir de l'incitatif. C'est un terme anglais qui dit « incentive power ». Quand on allonge la durée du mécanisme, on augmente

« l'incentive power » et c'est quelque chose dont il faut tenir compte dans d'autres... pour d'autres éléments du mécanisme.

Si on ne tient pas compte de tous les éléments... Parce que là je suis d'accord avec le représentant de Gazifère qui disait « le mécanisme, c'est un tout ». Si on touche à un élément, il faut faire attention à qu'est-ce que ça fait à un autre élément. Si on allonge la durée, c'est-à-dire disons un mécanisme de six ans, peut-être qu'on vient d'augmenter la puissance de l'incitatif qui est sur la table, donc il faut faire attention à ça. Face à cette question-là d'évaluation du mécanisme, je me dis que quand on va être rendu à la deuxième évaluation du mécanisme, on va avoir quand même, on va avoir au minimum là disons sept ans de mécanisme devant nous. Peut-être que ce serait assez long, d'autant plus que les deux mécanismes se ressemblent comme deux frères siamois là. Ce serait assez long pour avoir une évaluation quand même relativement correcte.

Et ce que je voudrais ajouter au débat c'est que peut-être que cette deuxième évaluation du mécanisme on pourrait quand même revenir à ce qu'on appelle un « hard rebasing », c'est-à-dire

revenir, quand on va faire la deuxième évaluation, on pourrait revenir à un « hard rebasing ». Et en ce sens je me suis référé au déroulement du processus qui a eu lieu chez Enbridge, en disant Consumer, ça dévoile mon âge, sur Enbridge en Ontario.

Les parties se sont entendues pour dire que quand on va être prêt à regarder le mécanisme en place là, Enbridge va présenter un coût de service, quelle que soit la décision qu'on va prendre est-ce qu'on continue le mécanisme ou bien est-ce qu'on revient au coût de service. Donc la deuxième évaluation, je pense que ce serait bon qu'on revienne au coût de service, pas qu'on revienne au coût de service comme méthode je pourrais dire structurelle de décider des tarifs d'ici. Là de toute façon on ne sait pas qu'est-ce qui va nous arriver dans quatre ans. Moi rationnellement je ne le sais pas, mais au moins que ce soit comme déjà prévu.

Parce qu'actuellement qu'est-ce qui est arrivé aussi à l'ensemble entre guillemets des intervenants c'est que tout le monde a eu l'impression d'avoir été comme engagé dans un tunnel où il ne pouvait pas sortir, c'est-à-dire on

n'a pas déposé de coût de service et puis là on demande la prolongation, tout le monde a dit, mais on n'a rien pour comparer avec là, tout le monde a dit on n'a rien pour comparer avec, mais c'est ce flou-là qui a comme engendré je pourrais dire ce questionnement multiple sur est-ce qu'on pourrait « gamer » le système.

Donc ceci étant dit, moi je ne m'oppose pas à la proposition qui est sur la table de prendre l'année deux mille dix (2010) pour servir d'année de base et puis qu'on continue le mécanisme. Ça il faut s'entendre là. La proposition que je fais à l'effet qu'on devrait pour la deuxième mouture entre guillemets du mécanisme revenir à un coût, mettre un coût de service sur la table, c'est vraiment pour quatre ans.

Donc je ne m'oppose pas à la proposition de Gazifère de se servir de l'année deux mille dix (2010) pour servir d'année de base. La seule réserve que j'ai c'est à partir de l'offre je pourrais dire que Gazifère fait à la clientèle de six cent mille (600 000). Je trouve qu'une offre de huit cent mille (800 000) serait plus acceptable dans les conditions, parce que si on regarde ce que le Distributeur a pu garder pendant les quatre

années je pense qu'on a sous les yeux. Il y a un point quatre millions (1,4 M) à peu près là et il y a une année de fermeture qui n'est pas rentrée, je m'attends à ce que cette année-là soit pas tellement mauvaise aussi. Donc si on peut dire six cent mille (600 000) c'est à peu près assez de base là, juste d'autant plus que j'accepte que le facteur soit, le facteur de productivité reste à zéro point trois (0,3), donc on pourrait vraiment aller vers huit cent mille (800 000), ce serait demander, remettre un peu à la clientèle une partie plus importante que ce que Gazifère a pu accumuler depuis les quatre dernières années.

Facteur de productivité, il y a une étude qui a été déposée, je ne l'ai pas contestée, je vais aller avec. Le facteur de productivité est fixé à zéro point trois (0,3). Maintenant il y a le facteur de productivité additionnel, ce qu'on appelle en anglais le « strech factor ». Gazifère ne propose pas de « strech factor » et elle dit bon qu'on pourrait mettre le « strech factor » à zéro. Moi je pense que minimalement on devrait maintenir le « strech factor » qui existe déjà à zéro point deux (0,2).

Pourquoi je dis ça parce qu'en fait je me

suis basé sur la question, sur la position de la Régie qui dit ces études de productivité là elles regardent le passé et en fait le mécanisme regarde l'avenir. Il faudrait, il faut demander au Distributeur un effort additionnel. Donc le « strech factor » c'est un peu pour tenir compte de l'effort additionnel qui est demandé pour, du fait que les études de productivité, je pourrais dire l'étude qui a été déposée basée sur le passé.

Moi quand je regarde l'avenir, je n'ai pas une boule de cristal, mais je me dis que l'avenir n'est pas nécessairement très sombre dans le gaz naturel. Il y a une étude qui a été déposée par le « staff » du FERC qui dit que le gaz naturel en Amérique du Nord il y a comme un nouveau paradis qui s'est développé, son prix n'est pas supposé montrer autant de volatilité que dans le passé. Et on pense même que le prix va pas mal rester déprimé.

Bon ça c'est les prévisions, ça dit ce que ça dit, mais on peut dire qu'il y a une certaine tendance avec le gaz de schiste qui commence à se développer un peu en Amérique du Nord. Il y a comme un avenir qui n'est pas nécessairement très sombre. L'inflation on ne s'attend pas vraiment et de façon

réaliste à ce que l'inflation dépasse le taux cible de la Banque du Canada qui est quelque part autour de deux.

Une situation économique, je pourrais dire, catastrophique comme on a pu en vivre en deux mille huit (2008), je pense qu'on a eu notre leçon, que maintenant on ne peut pas jurer de rien, mais je pense que ce serait assez mince que ça se reproduise avec la même vigueur et la même férocité.

13 h 25

Donc, on peut dire que le point deux (0.2) de « stretch factor », il peut paraître un petit peu contraignant, mais l'avenir n'est pas aussi sombre, Gazifère peut aller chercher ce point deux (0,2) additionnel là.

Un autre élément, c'est le renforcement Chemin Pink. Moi je recommande de maintenir le traitement que la Régie a adopté dans la première, dans le premier examen du mécanisme, le traiter en tant qu'exclusion. Je pense qu'on devrait le traiter en tant qu'exclusion parce que premièrement comme je disais auparavant les deux mécanismes se ressemblent beaucoup et le CIS est traité en tant qu'exclusion. Ce serait bon qu'on garde le même

traitement pour ces deux éléments-là.

Il y a d'autres éléments, je pourrais dire, plus matériels, je ne vois pas pourquoi une dépense d'amortissement serait inflationnée à l'intérieur de la formule globale là, mais déjà il y a comme une espèce, le suivi de ce projet d'investissement là...

J'écoutais la position du Distributeur qui disait bien c'est pour la simplicité. Bon, o.k., le traitement proposé peut être simple sans qu'on doive tomber nécessairement dans le simplisme, mais ce n'est pas vraiment ça ma préoccupation. Elle disait aussi il y a quarante (40) ans et puis on va. Quarante (40) ans je ne sais même pas si je vais être là, mais ce n'est pas ça le problème, le problème c'est que quarante (40) ans, on regarde rien quatre ans, pendant quatre ans on va l'avoir disons de façon, chaque année on va le regarder chaque année. Quarante (40) ans je ne pense pas qu'il y a un mécanisme qui va durer quarante (40) ans, qu'on va traîner quarante (40) ans de données à chaque année. Écoute là, ce quarante (40) ans là j'ai eu bien de la misère à me faire une idée de sa pertinence pour le débat qui nous concerne finalement.

Donc moi je me dis qu'on devrait garder le traitement du renforcement projet Pink en tant qu'exclusion pour la durée du mécanisme.

Il y a deux autres petits points dont j'ai traités dans le mémoire, mais je vais les reprendre en conclusion parce que c'est des points relativement comptables. C'est juste une analyse que j'ai faite, une question de traiter l'impôt, prendre la valeur nominale au lieu de la valeur effective quand on va calculer l'ajustement du taux de rendement. C'est relativement comptable. Donc je l'ai examiné puis je pense que Gazifère a raison, je vais le donner dans ma conclusion et je vais dire o.k., on pourrait l'accepter.

Il y a aussi l'histoire du traitement de changement de taux d'impôt un peu l'effet marginal, Gazifère ne pourrait pas profiter, grosso modo si on veut simplifier, d'un changement de taux d'impôt. Il devrait traiter ça de façon marginale pour renvoyer ça à la clientèle. Moi je propose aussi que tout changement de taux d'allocation du coût en capital soit traité de la même façon. Je parle de l'allocation du coût en capital, je ne parle pas de l'amortissement comptable. Je parle de l'allocation du coût en capital qui est une notion

fiscale.

Et bon, le problème c'est que parfois les gouvernements au lieu de changer le taux d'impôt pour certaines industries ils vont de préférence aller jouer avec l'allocation du coût en capital. Donc ça revient au même, mais c'est plus ciblé pour le gouvernement. Donc je pense que si jamais comme le Chemin Pink il y a une allocation du coût en capital, ils ont déjà reconnu certains avantages découlant de la différence entre l'allocation de l'amortissement comptable et l'allocation du coût en capital, ils l'ont déjà reconnue dans le Chemin Pink.

Maintenant si jamais le taux de l'allocation du coût en capital devait changer, ce serait bon que l'on reconnaisse tout de suite comme principe que si ce taux change, il devrait être traité comme un changement de taux d'imposition.

Donc grosso modo, je pense n'avoir rien laissé de côté sur les grands points de la demande de Gazifère. Je vais faire le sommaire de chacune de mes recommandations de façon tranquille et définitive.

Donc je recommande à la Régie d'accepter la demande de Gazifère d'être réglementée entre deux

mille onze (2011) et deux mille quinze (2015) sur la base du mécanisme du type plafonnement des revenus par client. Et que l'année deux mille dix (2010) serve d'année de base sujet à certains ajustements que bon on est tous familier avec.

Je recommande à la Régie d'ajuster à la baisse le revenu de base d'un montant de huit cent mille dollars (800 000 $). On peut accepter le facteur de productivité de Gazifère, déterminé par Gazifère à partir de son étude de point trois (0,3) et de maintenir le facteur de productivité additionnelle de point deux (0,2).

Je recommande à la Régie d'accepter la modification proposée par Gazifère d'avoir recours au taux d'imposition nominale pour le calcul de l'ajustement du coût du capital et tout changement ultérieur de l'allocation du coût en capital devrait bénéficier du traitement proposé par Gazifère pour toute variation dans le taux nominal d'imposition.

Et je recommande à la Régie de traiter le renforcement Chemin Pink en tant qu'exclusion.

Ceci termine ma présentation, je vous remercie de votre attention.

13 h 30

Me STEVE CADRIN :

Alors, je n'ai pas d'autre question pour le témoin.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Monsieur Rozéfort. Merci, Maître Cadrin. Est-ce qu'il y a des intervenants qui désirent contre-interroger le représentant de l'UMQ? Non. Maître Tremblay.

Me LOUISE TREMBLAY :

Je n'ai pas de question, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Maître Legault.

INTERROGÉ PAR Me LOUIS LEGAULT :

Q. [141] Louis Legault pour la Régie. Bonjour, Monsieur Rozéfort. Avez-vous besoin d'une pastille ou...

R. Je pense que je vais pouvoir « toffer » un bout de temps.

Q. [142] Écoutez, juste une question de compréhension. Vous avez parlé tantôt de l'effet que pourrait avoir la prolongation ou l'allongement du mécanisme sur l'augmentation du « incentive power ». Je n'ai pas très bien compris votre raisonnement. Pouvez-vous juste nous éclairer sur ce que vous vouliez dire par ça?

R. O.K. Comme ce point-là a été soulevé durant les audiences, je n'ai pas eu le temps de faire une étude, je pourrais dire, exhaustive de la notion de « incentive power », mais je peux vous en faire les grandes lignes.

« Incentive power » - comment je pourrais t'expliquer - c'est-à-dire c'est la récompense qui est laissée au Distributeur, est-ce qu'elle est forte ou nulle.

Je vais vous donner un exemple. Le cas le plus classique d'un « incentive power » presque nul, c'est le coût de service. Le coût de service, à chaque année, l'organisme de réglementation revient, il capture, je pourrais dire, tout gain de productivité que le Distributeur ait pu faire. Donc, ça, c'est presque nul comme « incentive power ».

Maintenant, dans un mécanisme où on dit au Distributeur généralement « tu peux conserver ton gain de productivité », généralement pendant cinq ans, déjà si on dit trois ans, on diminue « l'incentive power ». Donc, c'est un peu, je pourrais dire... On pourrait définir « l'incentive power » comme le « bonbon », entre guillemets, que l'on présente au Distributeur. Est-ce qu'il est

gros? Est-ce qu'il est intéressant?

Donc, si on allonge le mécanisme, c'est-à-dire que le Distributeur va pouvoir garder tous les gains de productivité pendant six ans, si le mécanisme dure, je pourrais dire, six ans, il pourrait le garder pendant six ans. Ça lui fait comme un principe d'actualisation, ça lui fait comme un plus gros, bon, un plus gros biscuit, si tu veux.

Q. [143] On dirait un « nanane », hein!

R. Je vous laisse le terme.

Q. [144] Parfait. À la page 12 de votre mémoire, vous concluez quant à l'ajustement à la baisse, que l'UMQ recommande la baisse du revenu et vous arrivez au chiffre de huit cent mille dollars (800 000 $), pourriez-vous nous expliquer un peu plus précisément comment vous en êtes arrivé à ce chiffre de huit cent mille dollars (800 000 $)?

R. Je vais être bien franc avec vous là, j'ai essayé de voir le chiffre de Gazifère reposait sur quoi. Je pensais que Gazifère m'aurait parlé de gain de productivité, bon, on remet une portion à la clientèle. Non. Gazifère... en fait, tous les intervenants ont posé cette question-là, je ne suis pas le seul à l'avoir posée.

Gazifère dit « il y a l'effet de l'amortissement » et il y a un autre élément qui m'échappe pour l'instant. Ces deux-là totalisent six mille dollars (6 000 $) donc... six cent mille (600 000 $), excusez, donc on annule l'effet de ces deux augmentations-là. Bon. Ça n'a rien à voir avec la productivité.

Et si vous vous souvenez bien, tantôt je vous ai parlé de « incentive power », c'est-à-dire c'est quoi les gains de productivité qu'on retourne à la clientèle. Il n'y a pas vraiment ça de façon précise dans le mécanisme de Gazifère, les gains de productivité. J'ai dû me rabattre sur la notion d'excédents des rendements.

Donc, quand j'ai regardé les excédents de rendement de un point quatre (1.4 %) conservés par le Distributeur, je me suis dit, bien, un point quatre (1.4 %), je suppose que dans un mécanisme structuré... Bon. Dans le un point quatre (1.4 %), je vous l'accorde là, il n'y a pas nécessairement rien que des gains de productivité. Mais, je suis dit, si dans un mécanisme structuré on aurait pu éventuellement recapturer ce un point quatre-là (1.4 %). Techniquement là, on aurait pu le recapturer.

Ce n'est pas nécessairement un gain de productivité. Je ne dis pas que c'est nécessairement chaque cent de ça est un gain de productivité, mais un proxi, si vous voulez, pour un gain de productivité, ce serait un point quatre (1.4).

Donc, je me suis dit, la moitié est un petit quelque chose de plus là, ce n'est pas nécessairement pénalisant de façon, je pourrais dire, terrible. J'ai voulu rester raisonnable là pour ne pas avoir...

Parce que cette question-là, c'est le genre de question quand on écrit quelque chose, on s'y attend là : pourquoi ça?

Q. [145] Merci, je n'ai pas d'autre question.

INTERROGÉ PAR Me LISE DUQUETTE :

Q. [146] Bonjour, Lise Duquette pour la Régie de l'énergie. J'ai quelques questions et, en fait, il y en a une qui est en complément à celle de monsieur Legault. Toujours en parlant du « nanane » que vous parlez qui est le « power incentive » vous semblez indiquer qu'à six ans, le « power incentive » serait plus grand pour Gazifère que si ça devait durer trois ans.

R. Oui.

Q. [147] Selon vous, c'est une bonne chose ou une mauvaise chose? Pour vous et puis la clientèle que vous représentez et puis... et pour Gazifère.

R. C'est pas nécessairement que ce soit une bonne ou une mauvaise chose pour moi ou pour ma clientèle. C'est possiblement bon pour Gazifère. Mais, je ne dirais pas que c'est nécessairement mauvais pour ma clientèle, on n'est pas nécessairement en opposition. Mais, l'idée, c'était vraiment de dire, le mécanisme est un tout. En fait, si vous me dites... si vous me demandiez « ça fait quoi », je serais bien achalé pour vous le dire, mais c'est un tout, un mécanisme. On ne change pas la durée. Surtout que les deux mécanismes se ressemblent. Il n'y a pas grand-chose qui a changé. Il n'y a pas grand-chose qui a changé.

Pourquoi on devrait aller vers ci, juste pour pouvoir faire une évaluation? De toute façon, moi, les évaluations, moi, je n'y crois pas plus que ça. J'ai regardé pas mal d'évaluations de mécanisme faites par des experts américains et puis ça ne m'a jamais réconforté totalement. Je n'ai pas eu une réponse claire et précise sur ces mécanismes-là.

O.K. C'est correct, ça a l'air de marcher,

ça a l'air de faire sa job.

Revenir aux coûts de service nous enlèveraient même l'odieux de faire... pour en venir aux coûts de service pour faire les tarifs, comme je vous dis, rebaser à zéro. Ça nous enlèverait même l'odieux de faire une évaluation.

Donc, en fait, pour synthétiser ma réponse, je vois mon... je vois monsieur Richard qui a l'air à trouver que : « tu t'éparpilles là ». Pour synthétiser ma réponse c'est de dire j'hésite à toucher à un élément de mécanisme sans voir qu'est-ce que ça peut faire aux autres éléments et est-ce qu'on devrait faire entre guillemets « fine tuner » les autres éléments pour tenir compte de ce point-là.

Q. [148] Alors si je vous demandais. Si la Régie devait décider que le mécanisme incitatif serait sur une période de six ans et comme vous le suggérez avec lors de l'évaluation avec un « hard rebasing » au moment du renouvellement, lors de l'évaluation et du renouvellement, est-ce que cela vous satisferait et satisferaient les gens que vous représentez?

R. C'est deux problèmes différents parce qu'il y a toujours une année qui va avoir les pattes en l'air

je dirais. Si vous prolongez le mécanisme pour six ans, on ne va pas arriver au bout de la sixième année, après la fermeture de la sixième année pour dire bon o.k., là on capture tout là, on met à zéro. C'est deux éléments différents.

Il y a toujours, en fait votre problème actuellement c'est que vous regardez, en tout cas, pas votre problème, excusez là, je parle vite là. Le problème que tout le monde a eu c'est qu'on regarde quatre ans de résultats. Quatre ans de résultats et on essaie de se faire une idée à partir de quatre ans de résultats. Donc si on rebase ça c'est un autre élément, on ne pourra pas rebaser après six ans vraiment, donc, c'est-à-dire supposons qu'on dit qu'on capture tout, on ne pourrait pas, on ne pourrait même pas recapturer cette sixième année là qu'on a donné, on ne sait pas ça va être quoi la grosseur de cette sixième année là, mais il va rester je pourrais dire dans les, entre guillemets, dans les coffres de l'entreprise pendant le mécanisme, on ne le saura pas ça cette sixième année là.

Q. [149] O.K. Et une dernière question qui, on l'a posée à l'ACIG, on l'a posée à la FCEI, on l'a posée également à Gazifère, il semble y avoir une

difficulté de vocabulaire entre gain de productivité et excédent de rendement où les gens hésitent à nécessairement à qualifier les excédents de rendement comme des gains de productivité. Vous semblez avoir la même difficulté et je voulais avoir votre opinion sur si vous croyez que les excédents de rendement de Gazifère sont des gains de productivité ou si on devrait se contenter comme les gens de Gazifère ou du moins monsieur Kacicnik. J'ai de la misère avec son nom, je suis désolée. Simplement se contenter de l'appeler d'excédent de rendement?

R. En fait son nom de baptême je pourrais dire, c'est excédent de rendement, mais techniquement tu ne peux pas avoir un excédent de rendement sans avoir un gain de productivité. Maintenant est-ce qu'on peut les peinturer, j'ai vu qu'il y a une question de l'ACIG qui m'a un petit peu intrigué. Il posait des questions ça se peut tu que ce soit un gain, un gain. Le problème c'est un tout. À un certain moment donné il y a peut-être un petit peu de l'amortissement parce qu'actuellement dans la formule les investissements pour, je pourrais dire, pour attacher un client au réseau, c'est dans la formule de base quand même on les multiplie par

l'inflation. Et puis il y a quand même un petit peu d'amortissement qui est multiplié par l'inflation, alors que moi personnellement je ne vois pas pourquoi l'amortissement serait multiplié par l'inflation.

Donc ça il y a un petit quelque chose que ça donne dans le gain de productivité qui n'en est pas vraiment un, c'est-à-dire quelque chose qui traduit les efforts du Distributeur, soit parce qu'il a réoptimisé ses opérations. Donc en fait on ne peut pas séparer ces éléments-là vraiment, mais je pourrais dire qu'intuitivement Gazifère a fait des gains de productivité, mais appelons ça excédent de rendement et on peut dire que dans l'excédent de rendement il y a une bête non identifiée qui est peut-être le gain de productivité.

Q. [150] Merci beaucoup. Ça va être tout pour moi.

INTERROGÉ PAR M. RICHARD CARRIER :

Q. [151] Richard Carrier pour la formation de la Régie. Monsieur Rozéfort, vous avez parlé, votre recommandation est de faire un rebasing de huit cent mille dollars (800 000 $) au lieu du six cent mille (600 000) proposé. Vous avez mentionné je crois c'est l'analyse des gains réalisés au cours

des dernières années et dont celui de deux mille neuf (2009). Pouvez-vous réexpliquer le un point quatre (1,4) comment vous arrivez à?

R. Donnez-moi deux secondes, je vais juste sortir le mémoire. Je pense que c'est, excusez, je pense que c'est l'addition des excédents de rendement, o.k., je l'ai, c'est un point trois cinq quatre (1,354) je pense le chiffre exact. C'est l'addition, dans le mémoire c'est le tableau 3. C'est l'addition des excédents de rendement retenus par Gazifère au cours des quatre premières années du mécanisme, un point trois cinq deux (1,352). Si vous allez à mon mémoire, page 12.

Q. [152] Page 12.

R. Tableau 3, j'aurais peut-être dû faire une colonne « total » pour que ce soit plus, qu'on puisse mieux le relier au tableau, mais c'est l'addition des excédents de rendement conservés par Gazifère.

Q. [153] Ceux qui sont conservés par l'entreprise.

R. Ceux qui sont conservés par Gazifère.

Q. [154] Donc ce qui a été retourné aux clients, vous ne le considérez pas dans ce chiffre-là?

R. Non, je ne le considère pas dans ce chiffre.

Q. [155] Et est-ce que, au dossier, nous avons les données réelles de l'exercice deux mille neuf

(2009), est-ce que vous avez tenté par hasard de faire une projection des données réelles deux mille neuf (2009)?

R. Les données réelles deux mille neuf (2009).

Q. [156] Dans la section...

R. Oui.

Q. [157] ... dans la phase 3 je crois?

R. Oui, je pense que les données réelles deux mille neuf (2009) si vous regardez le tableau 2, ...

13 h 43

J'ai tenu compte des dossiers de fermeture, et deux mille neuf (2009) est dedans. Si vous regardez le tableau 2, je pense que deux mille neuf (2009) est dedans. Puis dans le partage des gains de productivité, j'ai tenu des gains de productivité de deux mille neuf (2009).

Q. [158] Mais au niveau d'une projection, bloc de dépenses par bloc de dépenses, essayer de reconstituer ça, projection deux mille dix (2010)?

R. Je pense que mes frais n'auraient pas rencontré ça.

Q. [159] Au-delà de vos frais, est-ce que vous jugez qu'un tel exercice...

R. Mais bloc de dépenses par bloc de dépenses...

Q. [160] ... serait possible?

R. En fait, je me suis posé la question honnêtement,

là, puis je me suis assis. Quand j'ai voulu évaluer le mécanisme, je me suis assis puis je me suis dit : Comment je peux passer? J'ai essayé, j'ai regardé, on fermeture... il y a certains postes de dépenses réelles qu'on voit en fermeture. Mais les coûts, je ne les ai pas. Là, je serais arrivé devant vous, j'aurais fait pas mal de simulation des coûts. Vous m'auriez regardé l'air médusé en disant, oh oh, il se prend pour... je pourrais dire, il se prend pour marabout, là, il essaie de deviner des choses qui lui sont cachées. Non.

À un certain moment donné, j'ai voulu mettre mes forces et mon temps dans quelque chose. J'ai essayé. Je pense que j'ai dû passer quatre heures, essayer de dire, il y a-tu quelque chose que je peux faire avec ça. Non. J'ai essayé puis je me suis dit non, non, ça ne vaut pas la peine. Il y aurait trop d'hypothèses. Il y aurait trop de choses. Les dépenses, on ne les voit pas. Non, non, non. Je n'ai pas essayé. Je me suis arraché un petit peu de cheveux, là, puis...

Q. [161] Ça complète mes questions. Je vous remercie.

INTERROGÉ PAR LA PRÉSIDENTE :

Q. [162] Monsieur Rozéfort, j'aurais seulement une question juste pour bien comprendre si vous avez

votre opinion, en tout cas, à l'égard de la problématique qui a été soulevée notamment par l'ACIG en ce qui a trait aux erreurs de projection pour les volumes reliés aux clients interruptibles. Est-ce que, si je comprends bien, vous ne considérez pas à la lumière des informations qui sont au dossier qu'il s'agit là d'une problématique suffisamment importante pour trouver une solution? En tout cas, j'aimerais mieux comprendre votre opinion à cet égard-là.

R. O.K. En fait, je ne pense pas qu'au point de vue revenus... Il faudrait peut-être que je regarde la réconciliation que Gazifère, l'engagement que l'ACIG a demandé. Mais je ne pense pas qu'au point de vue revenus, ces volumes-là, malgré leur ampleur, bougent tellement l'affaire au point de complexifier d'aller vers le compte de frais reportés. Je ne sais pas. Ça, c'est ma position. Je ne pense même pas en avoir discuté avec le groupe. Et puis je ne voulais pas avoir l'air de tirer dans les pieds d'un autre intervenant. Mais il faut bien regarder l'importance de ces revenus-là pour voir, est-ce qu'on va les traiter comme un compte de revenus reportés éventuellement. Je ne sais pas. Honnêtement, là, il faudrait que je vois un peu.

Mais mon intuition est que, dans l'état actuel de ce que c'est, de cette marge bénéficiaire qu'on a sur ces volumes-là, ce n'est pas énorme. Ce n'est pas énorme la marge bénéficiaire qu'on a sur ces volumes.

Q. [163] Je vous remercie beaucoup, Monsieur Rozéfort. Maître Cadrin?

Me STEVE CADRIN :

Je n'aurai pas d'autres questions pour ne pas enlever de cheveux à mon analyste d'aucune façon. Ça complète la preuve de l'UMQ.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Donc, effectivement, la preuve de l'UMQ est terminée. Vous êtes libéré, Monsieur Rozéfort. Nous allons donc passer à la contre-preuve de Gazifère. Maître Tremblay.

_____

CONTRE-PREUVE DE GAZIFÈRE

Me LOUISE TREMBLAY :

So I understand that Mr. Kennedy is under the same oath.

L'AN DEUX MILLE DIX, le dix-septième (17e) jour de juin, A COMPARU :

LARRY EDWIN KENNEDY, sous le même serment;

INTERROGÉ PAR Me LOUISE TREMBLAY :

Q. [164] So Mr. Kennedy, did you read l'ACEF de l'Outaouais' prefiled evidence?

A. I did.

Q. [165] You were here this morning, so you obviously heard l'ACEF de l'Outaouais' witnesses testify, what is your opinion regarding this intervenor's comments and recommendations, more particularly with respect to account 473.00 concerning services?

A. Thank you. In my review of the evidence related to depreciation and on the discussions held this morning, I have three key things that I think would be important for the Board to consider as part of their deliberations.

Firstly, the evidence regarding depreciation is a little bit inconsistent, in fact it's a lot inconsistent, even amongst its own recommendations. With regard to account 475.00, for example, the recommendation is to keep... I'm sorry, with regard to the rates, the

recommendations at page 25, the recommendation is to keep the depreciation rate at the status quo. But later in the same set of recommendations, the recommendation is to allow the increase in the net salvage percentage, to increase from minus one hundred percent (- 100%) to minus one hundred and fifteen percent (- 115%).

Well, my arithmetic teacher taught me when the formula is future accruals equal original costs, adjust it for salvage. When you make an adjustment to salvage, I can't get the same result. So there's an inherent misunderstanding of the method in which depreciation expense is calculated. So that raised one significant flag to me.

The second flag that was raised in the evidence this morning was, it appears to me to be that the recommendation is to completely ignore the history of the company with regard to the retirement history in account 473.00 services.

While there are many tools in the toolbox for the depreciation analyst to consider in the development of the depreciation rate, when you have tools in that toolbox, one should use them. And one of the most significant tools is the retirement history of the account. In my belief, in my view,

the complete discount of that retirement history I think is imprudent and not valid.

The third flag that I'd like to raise is that the evidence this morning suggested that there was four comparable companies. Not to put words in any other person's mouth, but it appears that the four comparables that we used in the evidence this morning were based on the four comparisons that I put into my report, that being of the companies Gaz Métro, Enbridge Gas Distribution, Terasen Gas and ATCO Gas.

It appears that the evidence suggests that we ought to ignore the comparables from Gaz Métro and Enbridge Gas Distribution but maintain the comparables from Terasen and ATCO Gas.

It further appeared to me, based on the questioning, that the basis for maintaining those comparables is because those two comparable utilities are small. Well, I disagree. Terasen Gas, as at December thirty-first (31st), two thousand and nine (2009), had a depreciable base of three point two billion dollars ($3.2G). ATCO Gas, as at December thirty-first (31st), two thousand and nine (2009) has a depreciable base of two point six billion dollars ($2.6G).

Now, to suggest that this is small, and in fact the right comparison to make to Gazifère, who as at December thirty-first (31st), two thousand and eight (2008) had a depreciable base of one hundred and two million dollars ($102 M) I think is suggesting the wrong basis for comparison.

I chose those four companies for comparison for a very particular reason -- I know those companies, I prepared those studies, I understand the management policies, I understand the capitalization policies of each of those companies. In my view, those companies would provide the most meaningful basis of comparison, not for size but for policies.

And in fact, if one would say to me, "Mr. Kennedy, you must pick two of your base of four, which two would you pick?", I would definitely pick Enbridge Gas Distribution, being the parent to Gazifère, their management and operational policies are obviously going to be the most similar of the base. The second company I would pick would be the one that is subjected to the same regulatory jurisdiction, that being Gaz Métro.

So if I was to pick two of the four -- and I don't think you should just pick two of the four,

you have a base of good comparables -- I would have picked the two that were discounted, just because I think they are probably the two best comparables. But my view is all four are comparable, and all four should be used in the comparisons.

I want to make just a little bit of a comment on using the comparables solely. And I presented many, much evidence in many jurisdictions, and one of the common themes in my evidence is -- comparables are that, they are to be used to compare the results of the analysis. Comparable companies should not be used as the tool to pick the rate. One should do the work, do the analyses, take that result, and then compare that result to a tested group of pair companies -- of peer companies, I'm sorry.

To suggest that I'm doing no other analyses but only using comparables I think is significantly shortcutting and perhaps leading to the wrong result.

So those three clarifications, I felt compelled to provide them.

Me LOUISE TREMBLAY :

Thank you very much, Mr. Kennedy.

Alors ceci complète la contre-preuve de

Gazifère en ce qui a trait à l'amortissement.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Maître Tremblay. Est-ce qu'il y a des représentants qui aimeraient contre-interroger... non...

INTERROGÉ PAR Me LISE DUQUETTE :

I've got two questions for you just on follow-up.

Q. [166] The first one is the comparable utilities. You said you would use Enbridge and Gaz Métro because one is, because it's the parent company, and the other one is because it is in the same jurisdiction.

My understanding is that those two companies use a fifty (50) year base, you know, it's not thirty-nine (39) years but fifty (50) years. Am I wrong?

A. I need to check. Quite frankly, I don't pick the comparables on the basis of the result, but I need to verify. Enbridge Gas Distribution for the services account uses a thirty-five (35) year life.

Q. [167] Okay.

A. And Gaz Métro currently has approved a thirty-three (33) year life.

Q. [168] Thank you. And my other question is about the history of the company, you said it is a tool that

they've disregarded and you should not disregard tools that you have at your disposition. And I was wondering if you, knowing that... because you based your evaluation on the history, and you did not put particular attention on the fact that there was a growth in customers at Gazifère, and that a good part of it we don't know yet how much good a part of it is on plastic, and probably second generation, isn't that a tool that you should have considered when you made your evaluation?

A. Thank you for the question, because I want to be clear. My recommendation was not made solely on the basis of the retirement history, it did in fact consider the comments and the discussions I had with the company.

So once we did our life analysis, our statistical analyses, we did hold conversations or discussions with the management of the company to talk about things like the material in place, I just did not get the precise percentage... my mouth isn't working, my apologies.

Nor did we... but we did talk about the management expectations, the programs that the company was or was not anticipating going forward. So we did have those conversations, and we did

consider all the information we had from those conversations. So I don't want to leave the impression that the result was solely on the basis of history, it was on the basis of history and those conversations. So in my view, we did use some of the other tools in the toolbox.

Me LISE DUQUETTE :

Thank you. That's all for me.

LA PRÉSIDENTE :

Thank you, Mr. Kennedy, for your presentation. So it's finished for the Régie, ça va terminer pour les questions de la Régie.

14 h

Maître Tremblay, est-ce que ça complète votre preuve?

Me LOUISE TREMBLAY :

Madame la Présidente, c'est terminé aussi de mon côté.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Nous allons donc terminer... Oui.

Me LOUISE TREMBLAY :

Je croyais que, possiblement, madame la présidente qu'on ferait le suivi des engagements en terminant.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est ça, je voulais justement conclure avec

la série d'engagements qui reste à être déposée. Donc, je comprends qu'il y a certains de ces engagements qui vont être déposés aujourd'hui. Peut-être nous faire la mise à jour de ces engagements.

Me LOUISE TREMBLAY :

C'est ce que j'entendais faire. Donc, si on récapitule pour être certain que nous sommes tous sur la même longueur d'ondes. Alors, les engagements E-1 et E-2, ce que nous avons dit, c'est que ça serait demain, au cours de la journée de demain. L'engagement E-5 qui concernait les comptes de frais différés, si je me souviens bien, on a dit mardi, mercredi prochains.

Et, là, aujourd'hui, je voudrais produire les engagements E-6 ainsi que E-8, et également... et malheureusement, en fait, ce n'est pas vraiment, il n'y a pas de numéro d'engagement, mais je le retrouve aux pages 149 à 151 des notes sténographiques, c'était la fameuse mise à jour du tableau 4 à la pièce GI-2, Document 2, le tableau concernant la productivité.

Alors, il s'agit de trois documents, de trois documents distincts si on veut, dont deux engagements ainsi que ce tableau mis à jour. Alors,

nous étions rendus à B-17. Alors, engagement numéro 6, réponse à l'engagement numéro 6, B-17.

B-17 : Réponse à l'engagement numéro 6.

Par la suite, engagement numéro 8, B-18.

B-18 : Réponse à l'engagement numéro 8.

Et finalement la mise à jour du tableau 4, B-19.

B-19 : Mise à jour du tableau 4.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, en ce qui a trait aux engagements 9, 10 et 11, est-ce qu'on peut s'attendre à ce qu'ils soient déposés demain en même temps que les engagements E-1 et E-2?

Me LOUISE TREMBLAY :

Excusez-moi, Madame la Présidente, je vais juste vérifier. Pouvez-vous me rappeler, je ne me souviens pas qu'est-ce que c'était?

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est ceux d'aujourd'hui.

Me LOUISE TREMBLAY :

Ah, ceux d'aujourd'hui?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Me LOUISE TREMBLAY :

Écoutez, je ne sais pas combien de temps.

LA PRÉSIDENTE :

Demain?

Me LOUISE TREMBLAY :

Oui. On me dit que, demain, ça pourrait être produit en même temps que les autres.

LA PRÉSIDENTE :

Excellent. Donc, de notre côté, on a reçu les données sous pli confidentiel qui avaient été demandées. Donc, dans les meilleurs délais, nous allons rendre notre décision concernant l'objection qui a été formulée. Donc, au plus tard, cette décision sera rendue lundi matin avant le début des audiences. Donc, on revient lundi à neuf heures (9 h) pour les plaidoiries. Et évidemment, il faut qu'on se donne tous les moyens pour pouvoir conclure lundi avec l'ensemble des plaidoiries et votre réplique finale pour que l'on puisse terminer.

La seule étape qui va suivre, c'est un

court échéancier que l'on va prévoir à la suite du dépôt de l'engagement numéro 5 qui va être déposé mardi ou mercredi de la semaine suivante afin de fixer une date officielle pour le début de la prise en délibéré pour cette phase 1 de votre demande.

Donc, on se voit lundi matin. Et sur ce, bien, je vous souhaite une bonne fin de semaine. Merci beaucoup.

AJOURNEMENT

_____

Je, soussigné, CLAUDE MORIN, sténographe officiel dûment autorisé à pratiquer en français, avec la méthode sténomasque, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve en cette cause, le tout conformément à la Loi;

Et j'ai signé :

_____

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel